

1931

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE BELGIQUE.

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 28 FÉVRIER 1932

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 38 DES STATUTS

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1931

CENT NEUVIÈME EXERCICE SOCIAL.

BRUXELLES
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI
21, Rue de la Limite

1932

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

COMPTÉ RENDU DE L'EXERCICE 1931

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE BELGIQUE**

**Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822
(Registre du Commerce : Bruxelles N° 17487)**



COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 23 FÉVRIER 1932

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 35 DES STATUTS

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1931

CENT NEUVIÈME EXERCICE SOCIAL.

**BRUXELLES
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI
21, Rue de la Limite**

1932

DIRECTION

Gouverneur : M. J. JADOT
Vice-Gouverneur : M. E. FRANCQUI
Directeurs : MM. J. BAGAGE
G. BLAISE
Aug. CALLENS
le Baron CARTON DE WIART
F. CATTIER
W. DE MUNCK
Ch. FABRI
A. GALOPIN
H. LE BOEUF
A. STOCLET
F. VAN BRÉE.

Directeur honoraire : M. ED. DE BRABANDER.

Conseillers : MM. A. BEVELMANS
L. JADOT
M. LIPPENS
A. MARCHAL
G. PÉRIER

COMMISSAIRES

MM. le Prince J. DE MERODE
Ed. SOLVAY
Léon ELIAT
le Baron A. DE MONTPELLIER
le Baron A. D'HUART
le Baron DE TRANNOY
G. MULLIE
P. HAMOIR.

Secrétaire : M. C. LEPÈCHE.

RAPPORT DE LA DIRECTION

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous présenter le Bilan de notre cent neuvième exercice social qui a pris fin le 31 décembre dernier.

Dans notre précédent rapport, nous indiquions parmi les conditions indispensables d'une reprise des affaires: un rapprochement entre les producteurs et les consommateurs, la réduction des salaires et des frais généraux, la rationalisation et la spécialisation des industries et l'organisation d'ententes de production.

Des efforts sérieux ont été accomplis dans ces diverses directions au cours de l'année 1931 et les progrès appréciables réalisés permettent d'espérer des résultats favorables dans un avenir prochain.

Si, d'une manière générale, les bénéfices industriels ont diminué, il est cependant encourageant de constater que les chiffres de la balance commerciale de la Belgique sont, en cette période de dépression, restés relativement satisfaisants.

Pendant l'année écoulée, les relations politiques internationales n'ont pas été empreintes de cette confiance mutuelle, de cette volonté de franche

collaboration sans laquelle l'esprit d'entreprise et l'activité économique ne peuvent s'épanouir. Trop de divergences de vues entre nations se sont révélées pour que les importants capitaux, actuellement inemployés et rendus plus timides par les alertes politiques, aient pu être utilisés à nouveau dans des entreprises productives. Le ralentissement de la circulation des capitaux entraîne une diminution du commerce international et, comme conséquence, l'accumulation des stocks de marchandises et la baisse des prix.

Cette situation s'est compliquée du fait de la politique dangereuse que certains États, et notamment les États-Unis, ont poursuivie: en exigeant de leurs débiteurs des paiements importants à l'instant où ils dressaient des barrières douanières de plus en plus élevées, ces États rendaient impossible l'exportation des marchandises, seul moyen pour les débiteurs de s'acquitter de leurs dettes. Semblable politique est de nature à aggraver la diminution du commerce international, et doit avoir, dans le domaine du crédit et de la monnaie, des conséquences déplorables.

Du point de vue financier, la panique qui se déclara en mai dernier, à l'occasion de l'effondrement d'une des plus anciennes et des plus importantes banques de Vienne, réduisit à néant les efforts faits jusqu'alors pour ranimer la confiance. Elle provoqua une crise de crédit, dont la profondeur et l'étendue sont sans exemple dans l'histoire et des mouvements violents de capitaux qui ont rompu l'équilibre financier du monde.

La méfiance que cet événement a fait naître à l'égard de l'Europe Centrale s'est étendue rapidement aux pays qui avaient, comme l'Autriche, fait un appel excessif aux crédits étrangers à court terme, imprudemment investis à longue échéance. Il fut bientôt notoire que l'Allemagne se trouvait aux prises avec les mêmes difficultés et la défaillance en juillet d'un des principaux établissements financiers de Berlin, déclencha sur cette place et dans toute l'Allemagne une crise financière plus grave encore à cause de l'énormité des engagements que révéla l'examen de la situation.

Tandis que, sur la proposition du Président Hoover, le Reich obtenait des Puissances un moratoire d'un an pour les dettes de Réparations, les banques allemandes, obligées d'entrer en pourparlers avec leurs créanciers étrangers, se voyaient accorder, au mois d'août dernier, après de longues et difficiles négociations, un délai de six mois pour le règlement des dettes bancaires.

L'émotion fut portée à son comble lorsque l'Angleterre, malgré l'importance des concours qu'elle avait obtenus de la France et des États-Unis pour soutenir sa monnaie, fut contrainte d'abandonner l'étalement-or.

Après l'Angleterre, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Finlande, le Japon et la Rhodésie abandonnèrent à leur tour la convertibilité de leurs billets, tandis que plusieurs pays de l'Europe Centrale devaient contingenter le commerce des devises. Enfin, à la suite de retraits massifs d'or aux Etats-Unis, des inquiétudes se manifestèrent quant à la solidité du dollar ; les imposantes réserves d'or des États-Unis leur permirent de faire face aisément au reflux des capitaux vers l'Europe, sans dommage pour leur monnaie.

Depuis ces événements, les marchés financiers, encore déprimés par l'effondrement en 1929 de la Bourse de New-York et par la crise économique universelle, sont complètement désemparés. La méfiance étant devenue générale, le crédit s'est violemment contracté ; l'argent, dans l'attente des événements, se cache : faute de confiance, l'économie mondiale tourne au ralenti.

Certes, la dépression économique et financière qui étreint le monde est d'une gravité extrême. La situation qu'elle crée n'est cependant pas sans remède car l'acuité même du mal a mis en lumière ses causes profondes. Il est certain que les lois économiques ont été trop méconnues et que l'on a abusé du crédit pendant la période d'après-guerre. Les peuples ont vécu depuis dix ans comme si la liquidation de la guerre avait provoqué un enrichissement général et certains Gouvernements ont eu la faiblesse d'engager des dépenses et d'assumer des charges que seule eût

pu justifier une longue période d'exceptionnelle prospérité. Ces dépenses et ces charges ne correspondant pas à un accroissement parallèle de la richesse, il a fallu les couvrir par des impôts toujours plus lourds et par des appels au crédit. Mais la matière imposable disparaît au fur et à mesure que les impôts augmentent et le crédit d'un État diminue dès que son budget n'est plus en équilibre.

Telles sont les origines du mal dont souffrent, à des degrés différents, de nombreux pays : excès des dépenses improductives non couvertes par des revenus normaux. Dès lors le remède s'impose de lui-même : compression générale et énergique des dépenses publiques improductives.

Le problème de l'équilibre budgétaire s'avère singulièrement difficile, en raison non seulement de la disparition, ou tout au moins de la diminution de la matière imposable, mais aussi de l'accroissement inquiétant du chômage.

Aussi, chaque pays se replie-t-il sur lui-même, s'efforçant par des mesures douanières, de plus en plus sévères, de réserver le marché intérieur à la production nationale. On voit ainsi l'Angleterre renoncer délibérément à ses traditions libre-échangistes et chercher son salut dans le protectionnisme. Ce changement radical de politique de la nation britannique a naturellement soulevé une vive émotion dans le monde entier et surtout en Europe.

Les conséquences en seront sévères pour la Belgique et il faudra toute l'attention des pouvoirs publics, toute l'énergie et la clairvoyance de nos chefs d'industrie pour les atténuer. Nos industries devront s'adapter à ce nouvel état de choses et il faut espérer que, devançant les événements, leurs dirigeants auront la sagesse de s'unir pour spécialiser davantage la production de manière à abaisser les prix de revient. Dans ce domaine également, c'est par la compression énergique des dépenses et par une concentration réfléchie des efforts que nous triompherons des difficultés et que nous assurerons le sort de la main-d'œuvre belge.

A cet égard, le Gouvernement doit comprendre que l'allégement

des charges qui grèvent l'industrie profite avant tout aux classes laborieuses, la principale richesse de la Belgique.

Grâce à la vigilance éclairée de notre Institut d'Émission, le pays jouit d'une monnaie saine, facteur indispensable à la sécurité et au développement des affaires. Nous nous faisons un devoir de féliciter la Banque Nationale des soins dont elle entoure cette question primordiale pour l'économie nationale.

Les préoccupations d'ordre international, tout autant que la crise économique, pèsent sur les bourses des fonds publics. Par surcroît, le désarroi causé par la chute de la livre sterling fut tel que des mesures exceptionnelles durent être prises sur les principales places européennes pour étayer la confiance ébranlée.

A Bruxelles, sous l'égide du Gouvernement et de la Banque Nationale et avec le concours de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite et d'établissements et groupements financiers, il a été constitué le 22 septembre un Consortium au capital de 1 milliard de francs dans le but d'éviter un effondrement des cours qui aurait eu pour conséquence d'innombrables faillites. L'annonce seule de la formation du Consortium a calmé les esprits et de nombreuses défaillances ont pu être évitées.

Le problème du redressement de la situation économique et financière se pose aujourd'hui pour le monde entier avec une acuité extrême.

Le rapport des experts réunis à Bâle à la suite de la Conférence de Londres et celui du Comité Consultatif du Plan Young qui a terminé ses travaux le 23 décembre dernier, contiennent une série de constatations nettes et de recommandations précises aux Gouvernements.

Puissent les personnalités éminentes qui représenteront les États à la prochaine Conférence s'inspirer des graves nécessités de l'heure et prendre, à la lumière des faits, les mesures énergiques que commande la situation angoissante dans laquelle se débat le monde.

Il existe actuellement partout un désir très vif de paix et de concorde internationale ; que cette aspiration conduise à des mesures concrètes et un pas énorme sera fait dans la voie de la restauration économique et financière.

Les négociations pour l'établissement d'ententes internationales de production s'en trouveront grandement facilitées, l'activité industrielle pourra reprendre dans des conditions normales et le fléau du chômage disparaîtra graduellement.

De toutes nos forces, nous travaillons à promouvoir ces ententes et c'est avec satisfaction, comme vous pourrez le lire dans la suite de notre rapport, que nous enregistrons les résultats déjà obtenus dans diverses industries : fer, charbon, zinc, cuivre, verreries, glaceries, soie artificielle, sucre.

La conclusion de ces ententes atteste la ferme volonté de nos industriels de rompre avec les errements du passé et de préparer les voies à des accords internationaux généralisés, seul moyen d'assurer le développement harmonieux des forces productrices dans le monde.

Les avantages de ces accords de pays à pays ne pourront pleinement se faire sentir qu'à la faveur du retour à la confiance par la paix entre les Nations. Ceci est l'œuvre incomptant aux Gouvernements des grandes Puissances; l'heure est venue pour ces Gouvernements de prendre leurs responsabilités, c'est à eux qu'il appartient de jeter les bases d'une politique constructive capable d'apaiser les esprits et de rétablir la confiance.

* * *

L'avenir et le développement de la Colonie du Congo continuent à retenir toute notre attention.

Les entreprises industrielles et commerciales établies au Congo subissent naturellement le contre-coup de la dépression générale.

Les affaires dont nous avons le contrôle se sont aussi ressenties de la crise ; mais, constituées sur des bases saines et gérées avec prudence,

elles peuvent affronter sans crainte les difficultés actuelles et, comme nous l'exposons plus loin dans le chapitre réservé aux entreprises coloniales, elles sont prêtes à reprendre leur essor dès l'atténuation des troubles économiques.

Les trois grandes entreprises dites de 1906 — Union Minière du Haut-Katanga, Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga, Société Internationale Forestière et Minière du Congo (Forminière) — ont célébré en 1931 le 25^{me} anniversaire de leur création. Ce n'est pas sans une légitime fierté qu'elles ont pu faire état des brillants résultats obtenus après un quart de siècle d'efforts persévérand. Nous nous associons de tout cœur au tribut de reconnaissance rendu à cette occasion aux fondateurs et animateurs de ces grandes entreprises, conçues par le génial fondateur de la Colonie, notre grand Roi Léopold II.

Sous l'impulsion éclairée du Roi Albert, la mise en valeur de notre belle Colonie se poursuit inlassablement et les progrès réalisés depuis dix ans permettent de mesurer le rôle important que le Congo est appelé à jouer dans l'évolution économique de notre pays.

Nous passons à l'examen du Bilan.

PASSIF

A. de la Société envers elle-même :

Fonds social : 800,000 parts de Réserve	fr.	1,000,000,000. »
Fonds de réserve.	»	790,000,000. »
Prime d'émission indisponible	»	288,000,000. »
	fr.	2,078,000,000. »

B. de la Société envers les tiers :

Obligations de la Société Générale. fr.	91,467,000.	»
Obligations 3 p. c. des Manufactures de Glaces "	539,500.	»
Obligations 3 p. c. des Ch. de fer du Nord de la Belgique "	11,340,500.	»
Comptes courants	fr.	4,233,887,054.02
Comptes d'ordre :		
Divers	fr.	4,805,598,836.60
Déposants (titres)	»	7,873,897,818. »
Cautionnements statutaires (déposants)	fr.	
Solde en bénéfice à répartir.	fr.	
Total. . . fr.		12,679,496,654.60
		Pour mémoire.
		133,149,000. »
		19,227,879,705.62

ACTIF

Immeubles et mobilier	fr.	20,000,000. »
Caisse, Compte courant à la Banque Nationale et aux Chèques postaux. fr.		587,168,348.05

Portefeuille :

Effets à recevoir	»	873,745,699.67
Bons du Trésor Belge 1932	»	153,750,000. »
" " de la Colonie.	»	95,000,000. »
Fonds Publics	»	124,000,000. »
Comptes courants Banquiers et dépôts à court terme.	»	706,644,537.30
Obligations	»	55,289,135.70
Débiteurs.	»	1,840,456,947.26
Actions de diverses Sociétés	»	1,987,281,236.52
Participations Financières	»	105,047,176.52
		6,528,383,054.02

Comptes d'ordre :

Divers	fr.	4,805,598,836.60
Dépôts de titres	»	7,873,897,818. »

12,679,496,654.60

Cautionnements statutaires	fr.	
Total. . . fr.		19,227,879,705.62

Pour mémoire.

Les bénéfices de l'exercice 1931 sont sensiblement inférieurs à ceux de l'exercice précédent. Cette différence est due, en ordre principal, à la diminution des revenus de notre Portefeuille Actions. Le rendement de

nos opérations de banque est légèrement moindre que celui de l'année 1930, mais il faut noter que, par prudence et dans l'intérêt même de notre clientèle, nous avons tenu à conserver une encaisse liquide considérable.

Nous vous proposons de répartir le solde net comme suit, conformément à l'article 8 de nos statuts :

Au fonds de réserve : 10 p. c. fr.	13,275,000. »
Premier dividende de 5 p. c. au capital . . . »	50,000,000. »
Au fonds de bienfaisance. »	400,000. »
Tantièmes statutaires »	2,480,000 »
Second dividende »	62,000,000. »
Report à nouveau »	4,994,000. »
	fr. <u>133,149,000. »</u>

Le coupon de l'exercice 1931 (n° 28) de chacune des 800,000 Parts de Réserve sera donc payable par 140 francs net, correspondant à fr. 179.48 brut.

Obligations	Le montant des obligations de la Société Générale, en circulation au 31 décembre 1931, est de . . . fr.	91,467,000. »
	Obligations 3 p. c. . . . fr.	500
	— 3 1/2 p. c.	11,500
	— 4 p. c.	23,389,500
	— 4 1/2 p. c.	8,676,000
	— 5 p. c.	27,869,500
	— 5 1/2 p. c.	23,791,500
	— 6 p. c.	7,728,500

Comptes courants La comparaison, pour 1930 et 1931, des comptes courants créditeurs s'établit comme suit :

En 1930 . . . soldes créditeurs	fr.	4,340,817,390.39
» 1931 . . . »	»	4,233,887,051.02

L'ensemble de nos propriétés immobilières reste porté à notre bilan pour	fr. 20,000,000. »	ACTIF Immeubles.
après amortissement des dépenses effectuées au cours de l'année dernière. En 1931, nous avons acquis un immeuble situé avenue de Tervueren, où nous avons installé une agence.		
Notre encaisse et nos avoirs à la Banque Nationale et aux Chèques postaux, s'élèvent à . . . »	587,168,348.05	Encaisse.
Notre portefeuille renferme :		Portefeuille
des effets pour un montant de »	873,745,699.67	a) Effets.
des bons émis par le Gouvernement belge et arrivant à échéance en 1932 pour »	153,750,000. »	b) Bons du Trésor Belge.
des bons du Trésor de la Colonie, à très court terme pour »	95,000,000. »	c) Bons du Trésor de la Colonie.
Notre portefeuille de Fonds Publics est composé de :		d) Fonds publics.
obligations 5 p. c. Emprunt Belge 1931;		
actions privilégiées Chemins de fer Belges (intérêts 6 p.c. garantis par le Gouvernement);		
actions privilégiées Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo (intérêts 7 p. c. garantis par la Colonie)		
pour un montant de »	124,000,000. »	
Nos placements à vue et à très court terme, ainsi que les sommes qui nous sont dues par nos Correspondants-Banquiers, s'élèvent à »	706,644,537.30	Comptes courants Banquiers.
L'ensemble de ces disponibilités représente donc fr.	<u>2,540,308,585.02</u>	

Comptes courants.

La comparaison pour 1930 et 1931 des comptes courants débiteurs s'établit comme suit :

En 1930. . . . soldes débiteurs fr. 2,107,915,227.06
 » 1931. " " 1,840,456,917.26

Obligations de diverses sociétés.

Le Portefeuille Obligations, évalué à fr. 55,289,435.70
renferme :

des obligations 4 1/2 p. c. de l'Union Minière du Haut-Katanga ;
 des » 6 p. c. id. ;
 des » 5 1/2 p. c. de la Société d'Angleur-Athus ;
 des » 5 1/2 p. c. de la Société Métallurgique de
 Sambre et Moselle ;
 des » 5 1/2 p. c. de la Société Union Chimique Belge ;
 des Bons de Caisse 5 p. c. Ville de Bruxelles remboursables en 1938 ;
 des Bons du Trésor Chinois 8 p. c. Chemin de fer Lung-Tsing-U-Haï ;
 des Bons du Trésor 4 1/4 p. c. en francs français, du Gouvernement
 britannique.

Actions de diverses sociétés.

Le Portefeuille Actions figure au Bilan pour. . . fr. 1,987,281,236.52

Participations financières.

Les Participations Financières pour » 105,047,176.52
 Total. . . fr. 2,092,328,413.04

L'introduction de ces titres dans notre portefeuille a naturellement modifié les estimations comptables de diverses catégories d'actions; mais, pris dans son ensemble, notre portefeuille présente sur les cours si fortement dépréciés du 31 décembre dernier, une plus-value dépassant un demi-milliard de francs. Comme nous estimons inopportun, pendant la période de crise, de procéder à une revision des prix d'inventaire, nous nous bornons provisoirement à donner en annexe la composition de notre portefeuille sans estimation détaillée.

Au cours de l'exercice 1931, la Société Générale a souscrit sa part dans les augmentations de capital des entreprises suivantes :

Société des Charbonnages de Beiringen,

Société Carbochimique,

Société des Chemins de Fer Léopoldville-Katanga-Dilolo (Léokadi).

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur les principales affaires dans lesquelles la Société Générale est intéressée :

céntration des exploitations. Celui-ci a déjà donné des résultats intéressants en ce qui concerne l'effet utile par ouvrier et l'amélioration du prix de revient qui a bénéficié aussi des réductions de salaires pratiquées à deux reprises au cours de l'année.

Charbonnages Réunis « Laura et Vereeniging ». — Les résultats de l'exercice 1930 ont permis de payer un dividende net de 100 francs par action, après dotation d'une somme d'un million de francs au fonds d'amortissement des installations.

On prévoit que les résultats de 1931 seront affectés par la crise industrielle et par le contingentement des importations en France et en Belgique; le perfectionnement des méthodes de travail et de l'outillage en atténuerait les conséquences défavorables.

L'extraction de 1930 a atteint 1,472,400 tonnes; celle de 1931 s'établira à 1,515,000 tonnes environ.

The Chinese Engineering and Mining Company Limited (Kaiping). — L'exercice 1930-1931 a été marqué par un nouveau record de production, soit 5,541,800 tonnes.

Les ventes ont comporté 4,490,000 tonnes contre 4,751,000 tonnes en 1929-1930. Cette diminution est due à un différend survenu avec l'Administration du Chemin de fer Peiping-Liaoning (nouvelle appellation du chemin de fer Peking-Moukden), et réglé avant la fin de l'exercice.

Les bénéfices nets de l'année sociale se terminant le 30 juin 1931 s'élèvent à £ 142,453: ils se sont ressentis de la chute du dollar chinois et de la réduction des ventes.

Il a été distribué un dividende de 2 1/2 p. c., soit 6 pence.

III. — MÉTALLURGIE. — ATELIERS DE CONSTRUCTION.

Le ralentissement de l'activité économique mondiale a provoqué une sous-consommation notable de produits métallurgiques. Il en est résulté une baisse des prix d'autant plus considérable que les producteurs se sont livrés entre eux à une concurrence effrénée.

L'industrie métallurgique a trouvé cependant une certaine compensation à cette situation difficile dans les réductions des prix des minerais et des charbons et dans la baisse des salaires. Seul le coût des transports qui ne s'est guère modifié, constitue encore une charge proportionnellement trop lourde en cette période de rajustement des prix.

Le remède au malaise actuel doit être cherché dans le cadre d'une entente loyale, établie sur des bases équitables en s'inspirant exclusivement d'un esprit de collaboration entre les industriels et de modération dans la fixation des prix.

Cette sage politique s'impose comme l'unique moyen de donner des résultats favorables à la fois au producteur et au consommateur ; elle a été pratiquée par certaines branches de l'industrie métallurgique, qui ont ainsi conservé intacte la confiance de la clientèle et assuré l'écoulement de leur production.

La **Société d'Angleur-Athus** a procédé, au cours de l'exercice 1930-1931, à une concentration de ses exploitations minières. La division d'Athus a bénéficié de la réalisation, par l'union des Centrales Électriques, de la liaison électrique entre les usines de Luxembourg et Lorraine et celles de Liège.

La marche de la division de Tilleur, spécialisée dans le matériel de voie, a dû être particulièrement ralentie en raison de la rareté des commandes.

L'exercice 1930 a considérablement influencé les bénéfices sociaux qui n'ont atteint que 107,500 francs.

La « **Maison Edmond Lamal**, Société pour la fabrication des plombs ouvrés », dont la Société Dumont possède le contrôle, a clôturé son bilan au 30 septembre 1931, par un solde favorable de 1,245,000 francs.

Société des Mines et Usines à Zinc de Silésie. — Les résultats obtenus par cette Société se sont fâcheusement ressentis de la baisse ininterrompue du cours du zinc; l'exercice 1930 s'est clôturé par une perte de 2,657,420 zlotys; le bilan de 1931 sera également déficitaire.

Abstraction faite de cette perte imputable aux stocks de métal, on peut considérer la marche industrielle des Charbonnages et des Usines à Zinc comme satisfaisante: l'extraction du charbon s'est maintenue au chiffre de 4,450,000 tonnes atteint l'année dernière, tandis que la production des Usines à Zinc a été ramenée à 52,000 tonnes contre 66,000 tonnes en 1930.

Société Calédonia (Charbonnages, Minerais et Métaux de la Nouvelle-Calédonie). — La Société Calédonia, poursuivant sa réorganisation, a créé, avec le concours de la **Société Le Nickel**, un nouvel organisme dénommé **Calédonickel** auquel les deux entreprises ont apporté en jouissance l'ensemble de leurs actifs industriels.

Cette entente a pour objet l'exploitation en commun, d'une façon rationnelle et économique, des domaines miniers et installations industrielles des deux Sociétés opérant en Nouvelle-Calédonie.

Les meilleurs effets sont attendus de cette organisation nouvelle.

Comme pour l'exercice précédent, il a été réparti un intérêt total de 40 p. c. aux obligations participantes de Calédonia.

Société Anonyme Chaudronneries et Robinetteries Belges (Chaurobé). — Les résultats de l'exercice 1930 ont été satisfaisants, le bénéfice a été porté entièrement aux amortissements.

La concentration à Huyssinghen de ses diverses fabrications et de ses bureaux a fait réaliser des économies appréciables à la Société.

Diverses commandes d'installations de distillation et de rectification, ainsi que la construction d'appareils divers pour le traitement de mélasses en vue de la fabrication de l'alcool, l'ont mise en mesure de travailler à pleine production pendant une grande partie de l'exercice 1931.

V. — ÉLECTRICITÉ

L'accroissement particulièrement rapide constaté depuis la fin de la guerre dans la consommation de l'énergie électrique, aussi bien dans les grands centres industriels que dans les régions rurales, a fait place pour la première fois, au cours de l'année 1931, à une légère diminution due principalement à la réduction des consommations de la grosse force motrice.

Toutefois, la différence de recettes qui en résulte s'est trouvée, dans la plupart des cas, à peu près compensée par l'augmentation du débit d'énergie électrique pour l'usage domestique.

Il est donc permis de dire que les sociétés d'électricité de notre pays ont moins souffert de la dépression que la plupart des autres industries.

La diminution signalée ci-dessus ne pourrait servir d'argument pour formuler des conclusions défavorables quant à l'avenir des affaires d'électricité : en effet, d'une part, grâce à l'intervention judicieuse des pouvoirs publics et aux efforts persévérandts de nos sociétés de distribution, la plupart des communes, même les plus éloignées, commencent à bénéficier de l'électrification, et d'autre part, nos industriels, sous peine de perdre le profit du travail accompli, ne peuvent abandonner l'électrification de leurs usines qui doit leur permettre de tenir tête à une concurrence étrangère de plus en plus âpre.

Ces deux circonstances justifient amplement le développement des moyens de production de l'énergie électrique dans notre pays; certains de ces moyens ont d'ailleurs pleinement bénéficié des grands progrès techniques réalisés au cours de ces toutes dernières années.

Société de Traction et d'Électricité. — Les filiales de la Société de Traction et d'Électricité, ainsi que la généralité des entreprises dans lesquelles cette Société possède des intérêts notables, ont donné en 1931 des résultats satisfaisants.

La Société de Traction et d'Électricité a distribué pour l'exercice 1930 un dividende net de 5 p. c. à ses actions privilégiées et un dividende brut de 70 francs (au lieu de 60 francs pour l'exercice précédent) à ses actions de capital. Les résultats bénéficiaires de l'exercice 1931 sont comparables à ceux de 1930.

En décembre 1931, le capital a été porté de 120 à 190 millions de francs par la création de 140,000 actions de capital de 500 francs qui ont été remises à la Société Générale de Belgique, en rémunération de l'apport d'un portefeuille important de valeurs d'Électricité.

Tramways Bruxellois. — Les résultats de l'exercice clôturé le 31 décembre 1930 ont été supérieurs à ceux de l'exercice antérieur, les recettes brutes d'exploitation ayant été en augmentation d'environ 35 millions. Le solde bénéficiaire de 27,944,000 francs a permis l'attribution d'un dividende de 100 francs brut aux actions de capital et de fr. 297.50 brut aux actions de dividende, contre respectivement 85 et 245 francs pour 1929.

En raison de réductions de tarifs et d'une diminution du nombre de voyageurs transportés, les recettes de l'exercice 1931 sont en légère régression. Les dépenses d'exploitation ont subi une compression parallèle.

Au cours de l'exercice 1931, la Société a continué à augmenter son parc

de matériel, elle a construit plusieurs lignes nouvelles et effectué de nombreux travaux aux voies et installations.

Compagnie Française de Tramways et d'Éclairage Electriques de Shanghaï. — La progression des recettes d'exploitation : 4,940,000 taëls contre 4,256,000 taëls en 1929, n'a pas suffi à compenser l'effet défavorable de la chute des cours du taël dont la valeur moyenne est tombée de 14,75 en 1929 à 10,53 en 1930. C'est ainsi que le montant des bénéfices nets distribuables de l'exercice 1930 a été légèrement inférieur à celui du précédent exercice.

Il a été réparti un dividende net de 80 francs français par action.

Les cours du taël se sont encore dépréciés pendant le premier semestre de 1931, mais ils bénéficient depuis quelques mois de la fermeté du marché du métal argent.

L'exercice 1931 fera apparaître une nouvelle et importante progression des recettes d'exploitation. A valoir sur les produits de cet exercice, il a été payé, au mois de décembre dernier, un acompte de 35 francs français.

Le Conseil d'administration, usant de la faculté qui lui avait été accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 1928, a procédé le 22 décembre dernier à une augmentation de capital de 25 millions de francs pour le porter à 100 millions de francs français.

Compagnie de Tramways et d'Éclairage de Tientsin. — Pour l'année 1930, les recettes totales se sont élevées à 3,795,000 dollars, contre 3,735,000 dollars pour l'exercice 1929. La baisse du dollar chinois s'étant accentuée, le dividende a dû être ramené à 190 francs net par action, tandis qu'il avait été fixé à 325 francs net pour l'exercice antérieur.

Pour l'année 1931, les recettes des onze premiers mois sont supérieures de 6 p. c. environ à celles de la période correspondante de l'exercice 1930.

Société des Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi. — L'industrie de la construction électrique s'est ressentie, elle aussi, de la crise, mais dans une mesure modérée.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que cette industrie, de par sa nature même, a toujours traversé dans des conditions relativement satisfaisantes, les périodes marquées par un ralentissement général des affaires.

Pendant la plus grande partie de l'exercice, les Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi ont pu maintenir leurs usines en pleine activité. Les commandes, restées presque normales pendant le premier semestre, ne sont devenues moins importantes que pendant la seconde moitié de l'exercice.

Le dividende distribué en mai 1931 aux actions de 250 francs, pour l'exercice clôturé le 31 décembre 1930, a été de fr. 42.50.

Compagnie Electrique Anversoise. — Le débit en énergie électrique pour l'année 1931, s'est sensiblement maintenu, abstraction faite cependant des fournitures exceptionnelles d'électricité effectuées en 1930 à l'Exposition.

Des négociations sont en cours avec l'Administration Communale d'Anvers pour fixer les modalités de l'exploitation après le 14 février 1932, date d'expiration de la concession.

Société d'Electricité de l'Escaut. — La situation de cette Société reste satisfaisante.

Durant l'année 1931, le nombre de clients usiniers et particuliers, raccordés aux réseaux de haute et de basse tension, s'est accru d'environ 13 p. c., ce qui a compensé les effets du ralentissement de l'activité industrielle et maintenu la quantité d'énergie électrique fournie au chiffre atteint en 1930.

Les résultats bénéficiaires de l'exercice 1931 seront cependant affectés par la réduction des prix de vente de l'électricité qui sont fonction des prix du charbon.

Centrales Électriques des Flandres et du Brabant. — Le bénéfice de l'année 1930, après déduction des frais généraux et des charges financières, s'est élevé à fr. 29,000,000, et a été entièrement appliqué à des amortissements.

Pour l'année 1931, la production des Centrales a été légèrement supérieure à celle de l'année 1930.

Les résultats couvriront les charges financières et une somme importante sera consacrée aux amortissements.

La gestion de la Société a été confiée depuis le 1^{er} janvier 1932 à la Société de Traction et d'Électricité; les Sociétés filiales et annexes ont été groupées dans un organisme spécial, la **Société Anonyme d'Applications de Chimie Industrielle (Sadaci)**, dont la gestion est indépendante de celle des Centrales.

Société d'Electricité de la Campine. — L'énergie vendue en 1931 est en augmentation de 25 p. c. sur celle fournie pendant l'exercice antérieur.

La nouvelle turbine de 20,000 kilowatts est en fonctionnement, et porte à 40,000 kilowatts la puissance des unités de la Centrale.

Les produits d'exploitation de l'exercice 1930 ont permis de verser au fonds d'amortissement une somme de 5,683,000 francs et de répartir aux actions un dividende de 7 p. c.

Compagnie Générale d'Entreprises Électriques et Industrielles (Electrobel). — Les résultats obtenus au cours du dernier exercice par les entreprises d'électricité et par les exploitations gazières du groupe de cette Société, ainsi que par les affaires de transports en commun dans lesquelles elle est intéressée, peuvent être considérés comme satisfaisants.

sants eu égard à la situation générale; certaines d'entre elles accusent même des bénéfices d'exploitation supérieurs à ceux de l'année précédente.

Les départements techniques de la Société ont poursuivi ou achevé les travaux nécessités par le développement des filiales; la ligne électrique de Bruxelles Q.-L. à Tervueren a été mise en exploitation régulière le 1^{er} décembre dernier; en Transylvanie, la centrale thermique destinée à alimenter en énergie la ville de Cluj a été inaugurée en septembre dernier.

En ce qui concerne les entreprises en Espagne dans lesquelles le Trust est intéressé, elles ont fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une réorganisation d'ensemble qui a entraîné la mise en liquidation de l'**Hispanobel**, dont l'activité ne répondait plus au but poursuivi.

Société Belge Radio-Électrique. — Les dividendes de l'exercice 1930 se sont élevés à 43,75 frs. pour les actions de capital et à 35 frs. pour les actions de dividende.

La marche des affaires a continué à être favorable au cours de l'exercice 1931. Le montant des commandes enregistrées dépasse celui des années antérieures.

L'exercice 1931 sera au moins aussi satisfaisant que le précédent.

Société Anonyme Internationale de Télégraphie sans Fil.

— Il a été distribué pour l'exercice 1930, un dividende brut de 75 francs par action, après versement d'une somme de 2.000.000 de francs au fonds de réserve extraordinaire.

Par décision de l'Assemblée générale du 10 septembre 1931, le capital de la Société a été doublé et porté à douze millions de francs, en incorporant le fonds de réserve extraordinaire au capital qui est actuellement représenté par vingt-quatre mille parts sans désignation de valeur.

VI. — VERRERIES.

Nous avons annoncé, dans notre précédent rapport, la constitution, à la date du 31 octobre 1930, de l'**Union des Verreries Mécaniques Belges**, groupant les moyens de production de 13 sociétés verrières utilisant en Belgique le procédé Fourcault.

L'année 1931 fut, pour le nouveau groupement, une période d'organisation pendant laquelle il eut à faire face à des difficultés sans nombre, provenant d'une part de la baisse sensible des prix de vente, d'autre part du redoublement d'activité de la concurrence étrangère.

A la faveur de cette concentration, de sérieux progrès ont été réalisés : dans le domaine technique, par l'amélioration générale de la qualité des produits et l'extension de la fabrication de verres extra-minces et de ceux de forte épaisseur ; dans le domaine commercial, par la reprise de contact avec d'anciens clients considérés comme perdus, et la recherche de nouveaux débouchés ; dans le domaine administratif, par l'organisation rationnelle et la réduction considérable des frais généraux.

Au moment de la constitution de l'**Union des Verreries Mécaniques Belges**, trois fours étaient en activité ; dans le courant de l'exercice 1931, il lui fut possible, tout en écoulant le stock considérable repris aux anciennes usines, de rallumer successivement plusieurs fours et de vendre régulièrement leur production.

La concentration des verreries Fourcault a été complétée en juillet 1931 par l'incorporation des installations de la **Société anonyme des Verreries D. Jonet** ; à cette occasion, le capital de l'Union a été porté de 200,000,000 à 205,750,000 francs.

Actuellement, l'Union a en activité sept fours sur les vingt qu'elle possède. Malgré cette allure de production réduite, la faiblesse des prix de vente, le fléchissement de la livre sterling et autres devises, le bilan de cet organisme, pour l'exercice 1931, clôturera sans perte. Si l'on songe à la situation dans laquelle se serait trouvée l'industrie verrière belge, dans le cas où la concentration n'aurait pu se réaliser, et à toutes les difficultés dans lesquelles s'est débattue l'Union des Verreries pendant la première année de son existence, ce résultat doit être considéré comme très satisfaisant.

Parallèlement à ce groupement des verreries mécaniques Fourcault, la Compagnie Internationale pour la Fabrication mécanique du Verre (Procédés Libbey-Owens) a mis ses moyens de production en commun avec ceux des Glaces de Charleroi, des Glaces de Moustier-sur-Sambre et de la Compagnie de Floreffe, pour constituer à la date du 30 juillet 1931 un nouvel organisme au capital de 250 millions de francs, intitulé **Glaces et Verres (Glaver)**. La marche de cette nouvelle Société peut être considérée comme très favorable en dépit des circonstances.

Ce dernier mouvement de concentration s'est d'ailleurs étendu en France et en Allemagne; dans ces deux pays, les intérêts des groupes de verreries et de glaceries qui utilisent les procédés Fourcault et Libbey-Owens se sont étroitement rapprochés.

On prévoit que, dans le courant de l'année 1932, un accord s'établira également entre les groupements belges intéressés aux procédés Fourcault et Libbey-Owens.

Verreries de Mariemont. — En vue d'un aménagement plus rationnel de son portefeuille, la Société Générale s'est mise d'accord avec la Société des Verreries de Mariemont pour confier à cette dernière la gestion de tous les titres d'entreprises verrières qu'elle détenait; cet apport fut rémunéré par la création de 40,000 titres de 500 francs, qui ont porté le capital de Mariemont de 8 à 28 millions.

En dehors de sa participation directe dans l'Union des Verreries Mécaniques Belges, la Société de Mariemont se trouve ainsi largement intéressée dans les **Verreries Bennert-Bivort et Courcelles Réunies**, les **Verreries des Hamendes** et les **Verreries de Gilly**, toutes trois également actionnaires de l'Union, ainsi que dans les Compagnies Libbey-Owens belge, française et allemande.

Les bénéfices de Mariemont pour 1930 ont assuré le paiement d'un dividende de 50 francs brut et le report à nouveau d'un solde important.

Les résultats de Bennert-Bivort, des Hamendes et de Gilly sont avant tout liés au sort de l'**Union des Verreries Mécaniques belges**; toutefois, les sociétés Bennert-Bivort et des Hamendes, en dehors de la fabrication du verre à vitres, exploitent encore un département de bouteilles et ont, à ce titre, d'accord avec les Verreries du Pays de Liège et de la Campine et les Verreries de Jumet, participé dans le courant de l'exercice 1931 à la création d'un Comptoir de vente unique destiné à régulariser le marché intérieur des bouteilles. Depuis lors, malheureusement, l'application, par l'Angleterre, de droits prohibitifs sur l'importation des bouteilles, est venue détruire une partie des espoirs qu'autorisait la création de ce bureau de vente.

En ce qui concerne la **Compagnie Internationale pour la Fabrication mécanique du Verre (Procédés Libbey-Owens)**, le bilan arrêté au 30 avril 1931 fait apparaître un bénéfice, avant amortissements, de 23,207,000 francs, qui a donné lieu à la répartition d'un dividende de 60 francs brut aux 165,000 parts sociales, et de fr. 91.66 brut aux 36,000 actions de jouissance.

Société des Cristalleries du Val-Saint-Lambert. — Le bénéfice de l'exercice au 30 avril 1931, soit 1,411,000 francs, en réduction très sensible sur les résultats antérieurs, a été entièrement affecté à des amortissements.

Depuis lors, certains pays ont accentué leur politique protectionniste, tandis que des nations jusqu'ici libre-échangistes ont, à leur tour, élevé des barrières douanières; les marchés étrangers se sont ainsi fermés en grande partie et cette circonstance aggrave les effets de la crise économique.

Si la Société a pu néanmoins maintenir une activité relative, c'est grâce à la qualité de ses produits, attestée une fois de plus par sa brillante participation à l'Exposition Coloniale de Paris.

VII. — INDUSTRIES CHIMIQUES.

La situation de la grosse industrie chimique, pendant l'exercice 1931, a été caractérisée par un ralentissement considérable de la vente de ses produits sur l'ensemble des marchés.

Partout les chiffres d'affaires se présentent en moins-value sensible, non seulement par suite de la baisse des prix, mais surtout par la réduction importante des ventes dont le niveau, conditionnant celui de la marche des usines, est devenu trop bas pour permettre la rémunération des capitaux engagés dans ce genre d'entreprises.

La diminution du pouvoir d'achat des agriculteurs a considérablement contracté la demande en engrains chimiques, provoquant ainsi une forte restriction de la production du sulfate d'ammoniaque et du superphosphate de chaux ; il en fut de même des acides minéraux, à l'exception de quelques dérivés, tels le sulfate de cuivre, le sulfate de soude, la gélatine, dont la fabrication fut continuée à une allure à peu près normale. Le même phénomène d'affaiblissement se retrouve dans l'industrie des sous-produits de la distillation de la houille, ainsi que dans la production du coke.

La sous-consommation s'est fait sentir en une moindre mesure dans

le domaine des produits pharmaceutiques qui a conservé une activité normale.

En ce qui concerne les ententes nationales et internationales, on doit constater un recul plutôt qu'un progrès : en effet, celle des fabricants belges d'acide sulfurique, par suite de la situation difficile, n'a pas été maintenue, celle des fabricants français, anglais et belges, pour le sulfate de cuivre, a également été rompue, enfin, celle des producteurs d'azote n'a pas été renouvelée, et la Belgique vit actuellement sur le pied d'un accord provisoire avec le groupe allemand-anglo-norvégien, qui heureusement est parvenu à éviter un avilissement plus considérable des prix.

Dans le domaine de la soie artificielle, les stocks exagérément accumulés dans plusieurs pays n'ont pas été résorbés au cours de l'année 1931 et les moyens de production restent largement supérieurs aux besoins de la consommation actuelle.

C'est principalement dans une industrie de ce genre que des ententes nationales et internationales s'imposent. Nous avons porté tous nos efforts vers la conclusion d'un cartel entre les divers fabricants belges de soie viscose et, si le programme prévu n'est pas encore entièrement réalisé, les négociations de base ont cependant déjà abouti à un accord entre les Sociétés Viscose, Obourg et Tubize.

Aussitôt que cette entente nationale aura été établie, il sera possible d'entamer des pourparlers avec le groupement déjà existant, entre fabricants allemands, hollandais et italiens, qui assure la vente en commun de leurs produits en Allemagne et qui poursuit actuellement des négociations avec les groupes français.

En ce qui concerne la fabrication de la soie à l'acétate, un accord de principe est également intervenu entre la Société Rhodiaseta de Lyon et la Société Française de Tubize, qui seules fabriquent en France ce type de soie. Des progrès considérables dans la voie d'une entente européenne seront sans doute réalisés au cours de l'année 1932.

Union Chimique Belge. — Le bénéfice d'exploitation de l'exercice 1930 a été de 66,375,000 francs, ramené, après défalcation des charges financières, frais généraux et amortissements, à la somme nette de 17,306,000 francs qui a été reportée à nouveau.

La **Pharmacie Centrale de Belgique** a maintenu, en 1931, son précédent chiffre d'affaires; son bilan pour l'exercice 1930 laisse apparaître un solde bénéficiaire de 1,502,000 francs, consacré en majeure partie aux amortissements.

La **Société Anonyme Etudes et Traitements chimiques**, dont l'activité repose principalement sur la fabrication et la vente des uranates et du sulfure de zinc, continue à obtenir des résultats très satisfaisants.

La **Société Générale d'Industries en Pologne**, ainsi que sa filiale polonaise, la **Société Anonyme des Etablissements Chimiques polono-belges**, ne sont pas encore entrées dans la période d'exploitation; elles ont poursuivi en commun la construction d'une usine à Torun (Vistule) pour la fabrication de l'acide sulfurique et du superphosphate.

La **Fabrique de soie artificielle de Tubize** a continué à perfectionner ses fabrications de soie viscose et superviscose. L'effort technique considérable qu'elle a fourni pendant ces deux dernières années sera d'ailleurs marqué par l'attribution d'un quantum intéressant dans l'association belge pour la soie viscose dont question ci-avant.

Au cours de l'année 1931, les productions et les ventes se sont maintenues sensiblement au même niveau qu'en 1930.

Carbonisation Centrale. — Carbochimique. — Ces Sociétés ont terminé, dans le courant de l'exercice, la construction et la mise au point de leurs usines à Tertre. La fabrication du coke a commencé dans de bonnes

conditions et la mise à feu des diverses batteries se fait progressivement, en tenant compte des possibilités commerciales.

Les produits obtenus donnent toute satisfaction et le rendement en gaz dépasse les prévisions; dès à présent, l'émission en direction de Bruxelles s'effectue normalement et la région de Mons est alimentée en gaz provenant des Usines de Tertre.

La fabrication d'ammoniaque synthétique dans les usines de la Société Carbochimique commencera au cours du premier trimestre 1932, en conformité avec les accords internationaux.

La Métallo-Chimique. — Le bilan arrêté au 30 juin 1931 accuse un bénéfice brut de 3,800,000 francs.

Après apurement des charges financières et une imputation de 2,100,000 francs pour ramener les stocks à la valeur du cours du cuivre à fin juin, le bénéfice net a été de 157,000 francs.

L'exploitation continue à donner toute satisfaction et, depuis le commencement du nouvel exercice, la production atteint le maximum de capacité.

VIII. — INDUSTRIES TEXTILES.

La consommation des produits de l'industrie textile est réduite au minimum. Les principaux pays acheteurs sont atteints par la dépression économique, les restrictions et l'instabilité des changes.

La chute des prix des matières premières s'est accentuée en 1931. Filateurs et tisseurs, grossistes et détaillants ont, dès lors, pour éviter les risques, ramené leurs stocks aux quantités immédiatement indispensables.

Enfin, la dépréciation de la livre sterling et les barrières douanières ont contrarié davantage le commerce d'exportation.

Malgré ces difficultés, la **Linière Gantoise**, l'**Union Cotonnière** et le **Tissage « La Flandre »** ont pu maintenir une bonne activité dans leurs usines. La vente des fabricats a évidemment demandé des sacrifices que reflètent leurs comptes de profits et pertes.

IX. — NAVIGATION.

Union Financière et Maritime. — Les bénéfices de l'exercice écoulé, résultant de l'activité en 1930 des Sociétés dans lesquelles l'Union Financière et Maritime est intéressée, sont très satisfaisants. La prochaine Assemblée générale statuera sur la proposition de distribuer un dividende de 60 francs net aux parts sociales et de 15 francs net aux actions privilégiées. Cette distribution laisserait disponible une somme de plus de 2,500,000 francs qui serait reportée à nouveau.

L'activité en 1931 des entreprises maritimes autorise à envisager sans pessimisme les résultats du prochain exercice.

Compagnie Maritime Belge (Lloyd Royal). — L'exercice 1930 a été affecté par la crise. Un dividende net de 50 francs par action a néanmoins été réparti.

La flotte de la Compagnie est composée de 6 paquebots ayant une portée en lourd de 52,854 tonnes, et de 32 cargo-boats d'ensemble 238,246 tonnes.

La Compagnie Maritime Belge entretient des lignes régulières vers les ports de la Colonie du Congo Belge et ceux de New-York, du Brésil, de l'Argentine et de l'Uruguay.

Agence Maritime Internationale. — L'activité de cette Société est restée fructueuse pendant l'exercice 1930. Un dividende net de 200 francs par action a été distribué.

L'Agence Maritime Internationale contrôle les deux Sociétés suivantes :

Agence Belge de l'Est Africain. — Cette Société est établie à Dar-es-Salam et, depuis le 1^{er} janvier 1931, à Kigoma où elle gère les concessions belges en vertu d'un accord intervenu avec le Gouvernement.

Outre l'agence de diverses lignes de navigation régulières, cette Société a acquis la représentation de diverses sociétés d'assurances.

Un dividende de 100 francs a été réparti pour l'exercice 1930.

East African Shipping Agency. — Cette Société a son centre d'activité à Beira (Colonie de Mozambique) où elle s'occupe de transit et d'entreposage.

Elle possède également la représentation de plusieurs lignes de navigation et de groupements d'assurances.

Ship and General Stores Company. — Cette Société continue à se développer heureusement malgré la crise économique qui a ralenti la progression de ses affaires.

Il a été distribué pour l'exercice 1930 un dividende net de 150 francs.

Mercantile Marine Engineering and Graving Docks Company. — Un dividende net de 30 francs par action a été payé pour l'exercice 1930, après dotations importantes aux fonds d'amortissement et de réserve.

Toute l'activité de la Société a été concentrée, au début de 1931, dans ses nouvelles installations, qui ont été terminées au cours de l'exercice.

Malgré la dépression actuelle, l'année 1931 aura donné des résultats favorables.

Belgo-British Stevedoring Company. — Cette Société est spécialisée dans le chargement et le déchargement des navires.

Un dividende net de 225 francs a été réparti pour l'exercice 1930.

Compagnie Soutière. — Cette Compagnie a pour objet principal la fourniture de charbon aux navires.

Elle compte parmi sa clientèle régulière plusieurs armements importants belges et étrangers.

Il a été attribué, pour l'exercice 1930, un dividende net de 90 francs par action.

Société Anonyme de Remorquage Letzer. — Cette Société a payé pour l'exercice 1930 un dividende intérimaire de 100 francs par titre et un second dividende de 100 francs.

Société Anonyme de Remorquage à Hélice. — Le dividende brut payé pour l'exercice 1930 a été de fr. 156.25 par action, soit net fr. 121.87.

X. — INDUSTRIES DIVERSES.

La **Compagnie Immobilière de Belgique** a continué à développer son activité en dépit des circonstances défavorables.

Les résultats des négociations poursuivies avec les administrations communales intéressées, ont permis d'étendre les réseaux de voirie et de poursuivre la mise en valeur de nouveaux terrains, à l'Ouest de Bruxelles et sur le territoire de la commune d'Uccle. Les ventes de terrains et d'immeubles bâties ont donné de bons résultats.

L'exercice 1931 se clôture dans des conditions très satisfaisantes.

Société des Faubourgs de Bruxelles (en liquidation). — La clôture de la liquidation a été retardée par un différend avec le fisc dont la Société espère obtenir la solution au cours de l'année 1932.

Eu égard à l'état général des affaires, le rendement des différentes participations composant le portefeuille de l'**Union Financière et Industrielle Liégeoise** a été satisfaisant, notamment celui des **Usines à Cuivre et à Zinc de Liège**, **Manufacture de Caoutchouc O. Englebert Fils et Cie**, **Papeteries Godin**, **Poudreries Réunies de Belgique**.

La Société des **Pieux armés Frankignoul** a été déclarée adjudicataire des travaux du tunnel sous l'Escaut à Anvers, en plus d'autres grands travaux.

La **Fabrique Nationale d'Armes de Guerre** a terminé avec succès l'exécution d'une importante commande d'armes automatiques pour le Gouvernement belge. Ses modèles d'automobiles mis récemment sur le marché ont rencontré la faveur de la clientèle.

Société de Merbes-Sprimont. — Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre précédent rapport, l'industrie marbrière subit, depuis 1930, les effets de la diminution générale du pouvoir d'achat.

Cette situation s'est aggravée pendant le premier semestre de l'année 1934.

Les résultats de l'exercice clôturant au 30 juin 1934, ont néanmoins fait apparaître un solde bénéficiaire de fr. 3,219,000 qui a été consacré entièrement aux amortissements.

Société Nationale pour l'Étude des Transports aériens (Sneta) — Le bénéfice net de l'exercice clôturé au 31 décembre 1930, s'élevant à fr. 249,800, après déduction de fr. 414,200 d'amortissements, a été reporté à nouveau.

L'activité de la **Société Anonyme belge de Constructions aéronautiques (Sabca)** s'est fortement ralentie; quant à la **Société Anonyme**

Belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (Sabena), elle poursuit son activité tant en Europe qu'en Afrique.

Société Raffinerie Tirlemontoise. — Cette Société a déjà retiré les avantages de l'entente intervenue entre les pays producteurs de sucre, aidée en cela par son excellente organisation industrielle et commerciale.

Les résultats de l'exercice 1930-1931 marquent ainsi une sérieuse augmentation; par mesure de prudence, ils n'ont cependant pas donné lieu à répartition, la Société les ayant consacrés à renforcer une situation qui se maintient très favorable.

XI. — BANQUES. - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT. ASSURANCES.

L'année 1931 fut caractérisée par la diminution des opérations de banque, la grande abondance des capitaux inemployés et le taux très réduit de l'intérêt. Les émissions d'actions et d'obligations de sociétés ne s'élèveront qu'à 4,000,000,000 de francs environ contre 5,356,000,000 de francs en 1930 et 14,966,000,000 de francs en 1929. Les opérations principales faites sur le marché belge ont été l'émission de l'Emprunt belge 3 p. c. d'un milliard de francs et celle des 600 millions de francs d'obligations 5 p. c. de la Société Nationale des Chemins de fer Belges.

Les énormes disponibilités auxquelles s'ajoutèrent les capitaux qui, placés temporairement à l'étranger, furent rapatriés pendant l'année, n'ont pas trouvé à s'employer.

Le taux de l'intérêt est resté très bas pendant tout l'exercice. La Banque Nationale a maintenu son taux d'escompte à 2 1/2 p. c. Le taux de l'escompte hors banque a varié de 2 1/8 à 2 7/16 p. c. et le taux du call money de 0,776 à 1,181 p. c.

Les banques ont conservé des liquidités considérables ainsi qu'en témoigne le montant des comptes particuliers à la Banque Nationale qui étaient, à fin décembre, de 4,096,600,000 francs.

Les Banques patronnées ont accordé aux entreprises industrielles de leur région tout le concours qui leur a été nécessaire, en évitant cependant les opérations qui auraient eu pour résultat d'immobiliser les dépôts qui leur sont confiés. Elles ont, pendant tout l'exercice, maintenu une très large trésorerie.

Leur situation, le crédit dont elles jouissent, leur ont permis d'étendre encore leur clientèle. Leurs dirigeants qui chaque jour participent à la vie industrielle régionale, sont à même, en raison des relations suivies qu'ils ont avec la clientèle, de lui donner les conseils et de lui rendre les services qu'elle sollicite.

Le capital de nos Banques Patronnées s'élève au 31 décembre à fr. 330,000,000 ; les réserves à fr. 394,493,000 ; les dépôts, tant à vue qu'à terme, dépassent fr. 5,465,000,000 et les disponibilités 2,921,000,000 de francs.

Si les résultats obtenus marquent un arrêt dans la progression continue depuis 1918, ils n'en sont pas moins satisfaisants eu égard aux circonstances. Leur bénéfice atteint globalement 103,820,000 francs et permet de distribuer aux actionnaires fr. 57,353,000 de dividendes tout en affectant fr. 30,682,000 aux réserves.

Sans se départir de la prudence indispensable dans les circonstances actuelles, la **Banque d'Anvers** a pris une grande part à l'activité de la Métropole. Le bénéfice s'est élevé à 33,340,000 francs et le dividende sera maintenu à 125 francs brut par action.

Ci-après nous donnons l'indication de l'Avoir Social de nos Banques patronnées, les bénéfices qu'elles ont réalisés en 1931, leurs exigibilités et leurs disponibilités immédiates.

DÉSIGNATION DES BANQUES	AVOIR SOCIAL		BÉNÉFICES				LIQUIDITÉS IMMÉDIATES	DÉPOTS A VUE ET A TERME
	Capital	Réserves	Bilan exercice 1931	DIVIDENDES BRUTS	Rendem ^t brut de l'Avoir Social			
Anvers : Banque d'Anvers . . .	100,000,000	110,000,000	33,340,000	25,000,000	125*	11.90 %	488,200,000	711,555,000
Alost : Banque Centrale de la Dendre .	6,000,000	24,500,000	5,301,000	1,800,000	150*	6.54	194,574,000	401,995,000
Arlon : Banque Générale du Luxembourg.	25,000,000	10,852,000	3,704,000	2,000,000	40*	5.58	103,422,000	252,517,000
Bruges : Banque Gén. Flandre Occidentale.	7,000,000	3,291,000	607,000	490,000	35*	4.76	55,070,000	126,715,000
Charleroi : Bque Centrale de la Sambre .	10,000,000	23,000,000	5,484,000	2,500,000	125*	7.57	111,618,000	270,330,000
Courtrai : Banque de Courtrai . . .	10,000,000	30,500,000	7,415,000	3,000,000	150*	7.44	315,684,000	532,077,000
Dinant : Banque Centrale de la Meuse .	3,000,000	5,000,000	1,184,000	210,000	50*	2.62	19,900,000	77,389,000
Gand : Banque de Flandre et de Gand .	60,000,000	54,500,000	11,080,000	6,750,000	75*	5.90	417,549,000	617,501,000
Hasselt : Banque Centrale du Limbourg .	10,000,000	3,150,000	380,000	280,000	25*	2.13	68,008,000	138,928,000
La Louvière : Banque Générale Centre.	10,000,000	16,000,000	5,332,000	2,000,000	100*	7.69	143,202,000	297,960,000
Liège : Banque Générale de Liège et Huy.	50,000,000	53,000,000	12,548,000	7,000,000	70*	6.80	228,157,000	604,980,000
Louvain : Banque Centrale de la Dyle .	10,000,000	10,500,000	4,381,000	1,500,000	75*	7.32	234,115,000	334,350,000
Mons : Banque du Hainaut . . .	10,000,000	22,200,000	4,901,000	2,000,000	100*	6.21	169,462,000	367,417,000
Namur : Banque Centrale de Namur .	6,000,000	7,500,000	2,474,000	900,000	75*	6.66	72,972,000	201,751,000
Tournai : Bque Centrale Tournaisienne .	4,000,000	15,000,000	3,983,000	1,000,000	62.50 (2)	5.26	172,655,000	262,503,000
Verviers : Banque de Verviers . . .	9,000,000	8,500,000	1,706,000	923,000	30.75 (3)	5.27	126,636,000	270,812,000
	330,000,000	394,493,000	103,820,000	57,353,000	—	7.92 %	2,921,224,000	5,465,780,000
Ensemble . . .		724,493,000						

(*) Par action de 500 fr.

(2) " " 250 "

(3) " " 300 "

Le mouvement des opérations de l'**Union des Banques de Province** a été de 63 milliards de francs. Cette Société a réalisé pour l'exercice 1930-1931 un bénéfice de 5,466,000 francs qui a été reporté à nouveau.

Tout en conservant une grande liquidité commandée par les circonstances, les divers Sièges de la **Banque Belge pour l'Etranger** ont continué à prêter une large assistance à leur clientèle industrielle et commerciale et leur activité a laissé des résultats des plus satisfaisants. Le dividende de l'exercice 1930-31 a été fixé à 8 p. c. net d'impôts.

Les résultats au 30 juin dernier obtenus par la **Banque Italo-Belge** sont encore très favorables, bien que légèrement affectés par la crise et par la baisse sensible des changes sud-américains. Les bénéfices nets se sont élevés à 16 millions de francs, ils ont permis de distribuer un dividende de 10 p. c., et de reporter à nouveau une somme de 9 millions.

La Banque Italo-Belge a continué de financer les affaires d'exportation de sa clientèle vers les pays où elle est établie.

Banque du Congo belge. — L'excédent favorable du bilan se monte à 5,222,000 francs. La part du Trésor colonial dans ce bénéfice s'élève à 2,004,000 francs. Il a été réparti un dividende de 10 p. c. net d'impôts, soit 50 francs par action et 1,000,000 de francs ont été versés au fonds de réserve.

Le montant des billets en circulation au 30 juin 1931 était de 164,983,000 francs, contre 187,822,000 francs à la fin de l'exercice précédent. Fin novembre 1931, la circulation était de 153,814,000 francs environ, couverte par une encaisse-or en lingots à concurrence de 50.76 p. c.

Banque Commerciale du Congo. -- Le ralentissement des affaires et le rendement moindre des placements, dont le choix a été dicté surtout par la préoccupation de tenir une parfaite liquidité, ont affecté les résul-

tats. Néanmoins le compte de profits et pertes s'est clôturé par un bénéfice comportant l'attribution d'un dividende de 10 p. c. net d'impôts et une dotation de 1,000,000 de francs au fonds de réserve.

Caisse Générale de Reports et de Dépôts. — Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de répartir un dividende brut de 125 francs par action.

Crédit Foncier de Belgique. — Les opérations de cette Société ont marqué un nouveau et sensible progrès au cours de l'année 1934.

De nombreux prêts ont encore été consentis pour la construction de maisons d'habitation et la Société a pu donner suite aux demandes d'avances qui sont la conséquence naturelle de la dépression économique. Les règlements d'annuités s'opèrent sans retard appréciable et les cas de vente forcée ont été extrêmement rares.

Les résultats sont très satisfaisants; le dividende sera égal à celui de l'an dernier, mais une somme plus élevée sera portée au fonds de réserve.

Société Belge de Crédit Maritime. — Crédit Maritime et Fluvial de Belgique. — Une grande partie des bateaux d'intérieur a dû désarmer faute de matières à transporter et les frets sont tombés à des cotations telles qu'ils couvrent à peine les dépenses des bateliers; ceux-ci, qui ont connu une ère de grande prospérité, sont maintenant fortement atteints par la répercussion des circonstances économiques.

De ce fait, la plupart des chantiers de construction sont presque inoccupés et les ventes de bateaux neufs ou d'occasion deviennent de plus en plus rares.

La Société Belge de Crédit Maritime et le Crédit Maritime et Fluvial de Belgique ont, en conséquence, diminué sensiblement le nombre de leurs prêts hypothécaires.

Les importantes opérations traitées au cours des années précédentes par ces deux Sociétés continuent néanmoins à leur procurer des bénéfices appréciables.

Société Nationale de Crédit à l'Industrie. — Le développement des affaires de cette Institution s'est poursuivi normalement.

Le bilan au 31 décembre 1930 accusait un bénéfice net de 25,701,000 francs, ayant donné lieu à la répartition d'un dividende de 50 francs brut, soit 39 francs net.

Le résultat qui apparaîtra au bilan au 31 décembre 1931 sera approximativement du même ordre que celui de l'exercice précédent.

La Compagnie Belge d'Assurances Générales sur la Vie a enregistré, au cours de l'exercice 1930, une production de 348 millions de francs, quelque peu supérieure à celle de l'exercice précédent. Il y a lieu d'y ajouter environ 30 millions de francs reçus pour la constitution de rentes viagères. Ses encaissements ont atteint au total fr. 140,000,000.

Les résultats de l'exercice 1931 ne sont pas encore connus. Toutefois, en dépit de la crise, la production en assurances ordinaires, Vie et Accidents, révèle un progrès sensible.

Durant les derniers mois de l'exercice 1931, la Société s'est occupée de rechercher des affiliations consécutives à la mise en vigueur de la loi sur la pension des employés.

Le nombre des affiliations recueillies est supérieur à 28,000 et correspond à un chiffre d'assurances qui dépasse 900 millions de francs.

La Royale Belge. — L'activité de cette Société d'assurances progresse régulièrement.

Quoique les effets de la crise économique aient provoqué d'assez nombreuses annulations de contrats et des rachats de polices-Vie, les affaires nouvelles ont compensé ces régressions. Les encaissements (primes, capitaux, intérêts) qui, en 1930, furent d'environ 133 millions, dépasseront 145 millions pour 1931.

Par Arrêté Royal du 28 novembre 1931, La Royale Belge a été agréée pour réaliser l'exécution de la loi du 18 juin 1930 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés.

Les affiliations se sont élevées à plus de 18,000 et correspondent à une recette de primes de 16 millions de francs environ.

Compagnie d'Assurances « L'Urbaine ». — Malgré certains éléments défavorables tels que : diminution du chiffre des nouvelles affaires, réalisation pour leur échéance de toutes les polices automobiles dont les primes n'étaient plus en rapport avec le coût actuel des sinistres, les encaissements de l'année 1931 s'élèvent approximativement au même chiffre que l'année précédente.

Les résultats de l'exercice 1931 peuvent être considérés comme satisfaisants.

Par arrêté royal du 28 novembre 1931, la Compagnie a été agréée aux fins de la loi du 18 juin 1930 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés.

Compagnie Belge d'Assurance-Crédit. — Cette Société a terminé son deuxième exercice le 31 décembre 1931. Malgré les circonstances adverses, ses encaissements de primes sont en progression importante. Il est toutefois de la nature de son activité qu'une telle entreprise ne donne de résultats qu'à assez longue échéance.

Banque de l'Union Parisienne. — A la suite de bruits inexacts concernant le montant de ses engagements, notamment avec l'étranger, la Banque de l'Union Parisienne, vers la fin du troisième trimestre de l'exercice, a pu craindre des difficultés de trésorerie. Tout risque de ce genre est aujourd'hui écarté. Malgré les circonstances générales et la baisse profonde des cours de Bourse qui a eu naturellement sa répercussion sur la valeur du Portefeuille-Titres, la situation financière de l'affaire est très saine et permet d'envisager l'avenir avec confiance. Les bénéfices réalisés en 1931 sont satisfaisants ; toutefois, la constitution de provisions, jugée prudente pour couvrir tous aléas, rend peu probable la distribution d'un dividende pour l'exercice écoulé.

La **Banque Générale du Nord**, malgré la crise et les facteurs économiques défavorables, a distribué pour l'exercice 1930, un dividende de 10 p. c.

Grâce à la parfaite liquidité de ses avoirs, elle a traversé sans aucune difficulté la période de méfiance généralisée qui s'est manifestée en France, au cours du deuxième semestre de l'année.

La crise qui paralyse sérieusement l'activité de toutes les industries l'a incitée à réduire progressivement le volume de ses risques de toute nature.

Société Hypothécaire Belge-Américaine. — Banque Hypothécaire Franco-Argentine. — La baisse du change argentin s'est accentuée au cours du dernier exercice, mais les restrictions apportées à Buenos-Ayres au marché des devises, ainsi que l'amélioration de la balance commerciale de la République Argentine ont, vers la fin de l'année sociale, influencé favorablement la tenue du peso.

Néanmoins et malgré son caractère de monnaie-or, cette devise ne se traitait qu'à fr. 20.60 au 31 décembre, alors que sa valeur au pair est de fr. 34.6925.

Les deux Sociétés disposent heureusement d'importantes réserves et restent, pour résister aux conséquences de la crise, dans une situation d'autant meilleure, que le taux fixé à l'origine pour la comptabilisation de leurs avoirs en Argentine a toujours été maintenu.

D'autre part, les ressources considérables de la Nation argentine autorisent un grand espoir de redressement pour l'avenir.

La **Banque d'Etat du Maroc** obtiendra sans doute, pour l'exercice 1931, des résultats comparables à ceux de l'exercice antérieur. Le Maroc a eu une bonne récolte de céréales, qui s'est vendue à des prix rémunérateurs pour les colons, grâce à l'admission en franchise, en France, d'un contingent de blé fixé à un chiffre voisin de celui de la production.

Wiener Bank-Verein. — Les difficultés financières que subit l'Autriche n'ont pas été sans influencer les résultats du dernier exercice du Wiener Bank-Verein. Néanmoins, grâce à une gestion prudente, cet important Etablissement est préparé à reprendre une activité fructueuse aussitôt le retour d'une situation normale.

Banque des Règlements Internationaux. — Pendant l'année 1931, la Banque des Règlements Internationaux, réunissant chaque mois les représentants des principaux marchés du monde, a continué à centraliser les problèmes concernant les règlements financiers internationaux. Les versements de l'Allemagne, prévus au Plan Young, et le paiement des dettes interalliées aux États-Unis d'Amérique, ayant été suspendus par application du moratoire Hoover, la Banque a surtout développé ses fonctions d'intermédiaire entre les Banques d'émission. Sur son intervention et grâce à l'esprit de solidarité des autres Banques Centrales, des crédits de change en faveur d'un certain nombre d'entre elles ont pu être organisés; ces avances ont prévenu des difficultés monétaires dans tous les pays où ont été consentis des crédits sous la direction de la Banque des Règlements Internationaux.

Les bénéfices nets du premier exercice, d'une durée de dix mois et demi, se sont élevés à 11 millions de francs suisses; il a été distribué un dividende de 6 p. c., le surplus étant utilisé, conformément aux statuts de la Banque, à la constitution de divers fonds de réserve.

Crédit Foncier d'Extrême-Orient. — Les résultats de l'exercice 1930 ont permis la répartition des dividendes suivants, nets d'impôts :

Actions ordinaires	fr.	45. "
Parts de fondateur entières	"	1,300. "
Dixièmes de parts de fondateur.	"	130. "

Il est difficile de prévoir l'influence qu'exercera sur les résultats futurs, la situation actuelle, particulièrement troublée en Extrême-Orient. On peut dire cependant que, parmi les entreprises travaillant

dans ces contrées, le Crédit Foncier d'Extrême-Orient est une des mieux placées pour supporter sans trop de dommage les effets du désordre chinois.

La question des changes est très importante pour cette Société, dont les avoirs sont tributaires des monnaies des différents pays dans lesquels elle exerce son activité. La chute de la livre sterling a provoqué un fléchissement de la valeur des capitaux investis en Malaisie Britannique. Par contre, l'actif en Chine bénéficie de la fermeté du marché du métal argent.

La Société ne possède aucun intérêt en Mandchourie. Le conflit sino-japonais a eu pour conséquence une augmentation des demandes de location d'immeubles à Tientsin.

En 1931, d'importantes ventes d'immeubles ont été effectuées, laissant des bénéfices appréciables.

XII. — ENTREPRISES COLONIALES.

La persistance de la crise a mis les entreprises coloniales dans une situation parfois très difficile. Néanmoins, la plupart d'entre elles, grâce à une énergique compression de leurs frais et aux sacrifices momentanés consentis par le Gouvernement de la Colonie et par les organismes de transport public, espèrent pouvoir s'adapter aux conjonctures actuelles, garder une vitalité suffisante pour franchir le cap de la dépression et participer à la reprise de l'activité, dès qu'elle se manifestera.

L'optimisme irraisonné qui prévalait naguère à l'endroit des affaires coloniales — et qu'il ne faut pas trop regretter, puisqu'il a incité l'épargne à investir plus de 5 milliards de francs dans l'équipement économique de la Colonie, — s'est mué en un pessimisme exagéré. Cette exagération, — il convient d'y insister — ne se justifie pas plus que l'excès d'optimisme qui l'avait précédé. Un coup d'œil sommaire sur la situation de la Colonie montre, en effet, que celle-ci reste une terre d'avenir, en dépit des circonstances actuelles.

Des richesses nouvelles ont été mises à jour ; le perfectionnement de l'outillage économique permettra d'en entreprendre l'exploitation, avec le minimum de difficultés et le minimum de frais.

Grâce à l'extension du réseau des voies de communication, à l'équipement des ports et à l'augmentation du tonnage de la flotte fluviale, les transports, — dont l'importance est prépondérante au Congo, — sont désormais assurés dans de meilleures conditions de capacité, de rapidité et de prix de revient. D'imposantes forces hydrauliques ont été captées, des usines puissantes ont été érigées.

Le problème de la main-d'œuvre a changé de face : industriels et agriculteurs trouvent aisément les travailleurs dont ils ont besoin et l'on voit les noirs contraints au chômage chercher une occupation.

D'intéressantes découvertes ont été faites en ce qui concerne le cuivre, l'étain et l'or.

Pour le cuivre, un nouveau bassin, dont celui de la Rhodésie du Nord est le prolongement, double les réserves actuelles de mineraux. Il a été découvert le long du chemin de fer du Katanga. Le gisement pourra être exploité dans des conditions particulièrement avantageuses.

Alors qu'il y a cinq ans, l'on n'avait reconnu que des réserves modestes d'étain, on a établi, depuis, l'existence de dépôts alluvionnaires très importants contenant des centaines de milliers de tonnes de cassitérite.

La production de l'or est en progression constante et la découverte de nouveaux champs aurifères permettra à bref délai de doubler, et même de tripler, l'extraction de 1928.

Pour le diamant, le cobalt et le radium, les réserves se révèlent de plus en plus considérables.

L'avenir du Congo, au point de vue des richesses minières, apparaît ainsi chaque jour plus prometteur.

Quant aux matières végétales, les possibilités de production restent favorables pour le coton, l'huile de palme et les palmistes, le café, le cacao, le copal.

Ainsi donc, le potentiel économique de la Colonie, loin d'être en régression, est en progrès marqué. Le rendement des capitaux, malgré la crise, reste satisfaisant dans l'ensemble : il a été payé en 1931 plus de 700 millions de francs en dividendes et intérêts.

Les trois sociétés, dites de 1906 : la **Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga**, l'**Union Minière du Haut-Katanga** et la **Société Internationale Forestière et Minière du Congo**, auxquelles la Société Générale a apporté, depuis leur fondation, son concours financier et technique le plus complet, ont commémoré, cette année, le 25^e anniversaire de leur création. A cette occasion, leurs dirigeants ont rappelé les moments difficiles des débuts et la ténacité qu'il a fallu déployer pour vaincre des obstacles autrement rebutants que ceux qu'on rencontre aujourd'hui. Cette constatation nous est d'un grand réconfort dans les conjonctures actuelles et nous confirme dans la conviction que nos belles affaires coloniales survivront aux difficultés du moment et se relèveront pleines de promesses, quand sonnera le réveil de l'activité.

Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga.

— Cette Compagnie est chargée de la construction et de l'exploitation des lignes de chemin de fer concédées à la Compagnie du Chemin de fer du Katanga et à la Société des Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo. Elle vient de fêter récemment le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

1^o Chemin de fer du Katanga. — La longueur de ce chemin de fer, qui s'étend de la frontière rhodésienne à Bukama sur le Lualaba navigable, est de 861 kilomètres, y compris les embranchements.

Malgré une diminution de trafic de 16 p. c., les résultats d'exploitation de 1930 ont permis les mêmes distributions de dividendes que pour l'année précédente, c'est-à-dire fr. 54.30 net aux actions privilégiées et fr. 12.14 net aux 1,800,000 actions ordinaires.

Le trafic de l'année 1930 est comparé ci-dessous, avec celui de l'année 1929 :

	1930	1929
Nombre de voyageurs transportés :	130,430	121,753
Tonnage de marchandises transportées :	2,901,514 T	3,469,000 T

Pour l'exercice 1931, le nombre de voyageurs et le tonnage total des marchandises transportées sont plus faibles, par suite de la crise, mais les résultats d'exploitation sont néanmoins satisfaisants.

2^e Chemin de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo.

La Société des Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo (Léokadi) est concessionnaire de deux grandes voies ferrées :

A. — Ligne Léopoldville-Port Francqui-Bukama.

a) Section Port Francqui-Bukama.

Cette section, reliant la rivière Kasaï au chemin de fer du Katanga, est construite et en exploitation ; elle a une longueur de 1,123 kilomètres.

L'Union Minière a continué à diriger le transport d'un certain tonnage de cuivre vers le port de Matadi, ce qui a grandement contribué à assurer des recettes intéressantes à cette ligne.

Le trafic de l'année 1930 s'établit comme suit :

Nombre de voyageurs transportés : 28,591.

Tonnage total de marchandises transportées : 253,148 T.

De même que pour les deux exercices précédents, les résultats d'exploitation de 1931 sont satisfaisants et suffisent pour payer le dividende de 7 p. c. au capital actions privilégiées, engagé dans la section Port Francqui-Bukama, sans devoir faire appel à la garantie d'intérêt de la Colonie.

b) *Section Léopoldville-Port Francqui.*

La longueur de cette section sera de 800 kilomètres environ. Les études poursuivies par deux brigades de techniciens seront terminées dans le courant de cette année.

Comme nous avons eu l'occasion de le signaler précédemment, la construction de cette section s'impose pour parer aux difficultés de la navigation sur le Kasaï, pour accélérer le transport des voyageurs et des marchandises entre le Bas-Congo et le Katanga et pour éviter les transbordements onéreux aux points de jonction des voies ferrée et fluviale.

B. — *Ligne Tenke-Dilolo.*

L'inauguration officielle de cette voie ferrée, qui forme la jonction du chemin de fer du Katanga avec le chemin de fer du Benguella, s'est faite le 1^{er} juillet dernier, en présence des Autorités coloniales belges et portugaises.

Sa longueur est de 522 kilomètres.

Les bateaux de la Compagnie Maritime Belge (Lloyd Royal) font escale à Lobito Bay, ce qui procure déjà un trafic voyageurs satisfaisant pour la nouvelle ligne qui transporte également une partie du cuivre de l'Union Minière.

Dans le but d'assurer du trafic au chemin de fer B. C. K. et de pourvoir aux besoins de la province industrielle du Katanga en bois de mine et de construction, la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga a constitué, fin 1930, avec le concours d'autres sociétés coloniales, la **Société Exploitation Forestière au Kasaï**, au capital de 20,000,000 de francs.

Les installations de scierie mécanique de la Société, situées près de la voie ferrée, à 230 kilomètres de Port-Francqui, sont terminées et pourront entrer en activité dans le courant de cette année.

Compagnie du Chemin de fer du Congo. — Les travaux de terrassement et les travaux d'art de la nouvelle ligne sont achevés. Le premier train qui ait parcouru le nouveau tracé de bout en bout est arrivé à Matadi le 24 décembre 1931. La capacité de transport du chemin de fer répond désormais à tous les besoins du commerce tels qu'ils pourront se manifester pendant de très longues années.

Le parachèvement de la ligne et la mise à l'écartement définitif de 1 m. 067 seront exécutés dans le courant de 1932.

Les travaux des ports de Matadi et d'Ango ont été poussés avec une activité telle que les délais impartis à l'entrepreneur n'ont pas été atteints.

Le solde bénéficiaire de l'exercice 1930-1931 a permis l'attribution du premier dividende aux actions et le paiement des dividendes arriérés pour deux exercices. Il est toutefois à remarquer que ces bénéfices n'ont pas pour source l'exploitation proprement dite du chemin de fer, qui a clôturé en déficit, mais bien diverses activités étrangères à cette exploitation.

Les résultats du second semestre de 1931 se ressentent fortement de la réduction du trafic à l'importation. D'autre part, la Compagnie a appliqué, pendant ce second semestre, sur l'invitation du Ministre des Colonies, des réductions massives de tarifs en faveur des produits végétaux. Les effets de ces réductions doivent être compensés par le Trésor Colonial à concurrence du déficit du bilan.

Société Auxiliaire Industrielle et Financière de la Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains (Auxilacs). — Le bénéfice de l'exercice 1930 étant de 8,263,000 francs, la Société a distribué des dividendes équivalents à ceux répartis l'année précédente, soit 50 francs net aux parts de fondateur et fr. 27.15 net aux actions de capital.

Les réserves au 31 décembre 1930 dépassent 140 millions de francs, pour un capital de 40 millions.

La Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains, dont l'**Auxilacs** détient un nombre important d'actions et d'obligations, a réalisé en 1930 un bénéfice de 8,374,000 francs qui a ramené à 9,660,000 francs la perte des exercices antérieurs.

La Compagnie Minière des Grands Lacs Africains, filiale de l'**Auxilacs**, a intensifié sa production qui, de 974 kilogrammes d'or pour 1930 passera vraisemblablement à 1,150 kilogrammes en 1931.

Pour l'exercice 1930, après un amortissement d'environ 10 millions, le dividende statutaire de 7 p. c. a pu être payé aux actions de capital.

Union Minière du Haut-Katanga. — Le bénéfice de 1930 a été de 270,000,000 de francs, le dividende a été fixé à 240 francs pour les actions de capital et de dividende et à 170 francs pour les actions privilégiées.

En 1931, la production totale de cuivre s'est élevée à environ 120,000 tonnes. D'accord avec les autres entreprises cuprifères, l'Union Minière a ralenti son activité ; une conférence récente des producteurs vient de décider une nouvelle réduction de la production mondiale dans le but de ramener celle-ci au niveau de la consommation.

La production de radium et de cobalt a été réglée de manière à pourvoir aux besoins de la clientèle. Tout en s'étant contractées, les demandes sont restées satisfaisantes.

L'Union Minière a célébré, en 1931, le 25^{me} anniversaire de sa fondation et a vu se réaliser la liaison directe par rail de ses exploitations du Katanga à l'Atlantique par l'ouverture au trafic de la ligne de Lobito-Bay.

En souvenir de cet événement, les autorités ont voulu reconnaître publiquement les mérites de M. Jean Jadot — qui préside aux destinées de la Société depuis sa création — en donnant le nom de Jadotville à l'agglomération de Likasi-Panda qui constitue le principal centre économique du Katanga et du Congo Belge.

Société Générale des Forces Hydro-Electriques du Katanga (Sogefor). — Les installations de cette Société sont entrées en marche régulière dans le courant de l'année, la production atteignant une moyenne de 44 millions de kwh. par mois.

Pour l'année 1930, il n'a été établi qu'un simple bilan-situation; les bénéfices bruts des quelques mois d'exploitation ont été affectés à la couverture partielle des intérêts intercalaires.

Les recettes d'exploitation de 1931 permettront de faire aisément face aux charges financières et d'assurer un premier intérêt de 7 p. c. au capital, tout en réservant des montants importants pour l'amortissement des installations.

Rappelons que la « Sogefor » détient la totalité des actions de dividende de la **Société Générale Africaine d'Electricité (Sogelec)**, constituée le 12 juin 1930 au capital de 80 millions de francs et qui est chargée de la distribution de l'énergie électrique à Jadotville et à Elisabethville. Cette Société a réalisé en 1930 un bénéfice de 1,436,000 francs, après avoir pratiqué des amortissements à concurrence de 2 millions de francs.

Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga (Sogechim). — Le premier exercice social, clôturé le 31 décembre 1930, a permis de consacrer 11 millions de francs aux amortissements et de reporter un solde bénéficiaire de 849,000 francs.

Pendant l'année 1931, l'exploitation des trois usines de la Société à Jadotville (acide sulfurique, hydrolyse d'huiles végétales et épuration des eaux) s'est poursuivie à une cadence ralentie, mais dans des conditions satisfaisantes.

Charbonnages de la Luena. — L'exercice 1930, au cours duquel les Charbonnages ont extrait 426,000 tonnes, s'est clôturé par un bénéfice de 2,297,000 francs, entièrement porté aux amortissements.

Au cours de l'exercice 1931, la crise a eu de fâcheux effets sur l'activité

de la Société; l'extraction ne s'établira qu'aux environs de 75,000 tonnes, sans qu'il en résultera cependant une perte d'exploitation.

Exploitations diamantifères. — L'industrie du diamant devait subir le contre-coup du ralentissement général des affaires.

Cependant, les accords que le Syndicat de Londres a réussi à conclure avec tous les producteurs, ont eu pour effet de soutenir le marché des diamants. En ce qui concerne les Sociétés congolaises, des rentrées de fonds importantes leur ont été garanties, ce qui, conjugué avec un abaissement sensible de leurs prix de revient, fait augurer favorablement de l'avenir.

Les Sociétés diamantifères auraient été à même de distribuer, pour 1930, les mêmes dividendes que pour l'année précédente; mais l'incertitude générale résultant de la crise et de la chute de la livre sterling, les ont engagées à réserver provisoirement les bénéfices de cet exercice. Elles viennent de convoquer des assemblées générales extraordinaires ayant pour objet la répartition de ces bénéfices et, par mesure de prudence, elles proposeront la distribution de dividendes s'élevant à 50 p. c. des dividendes antérieurs.

Société Internationale Forestière et Minière du Congo (Forminière). — La production de 1931 a été sensiblement la même que celle de l'année précédente.

L'emploi judicieux de la main-d'œuvre, le rendement individuel amélioré des travailleurs et le bon fonctionnement des installations mécaniques ont réduit de 25,000 à 22,000 l'effectif des travailleurs indigènes utilisés par les sociétés diamantifères du Kasai.

Les ouvriers libérés ont trouvé à s'occuper dans les travaux de la terre, grâce à la propagande agricole, systématiquement organisée.

La situation sanitaire du personnel européen et indigène est excellente.

Le solde bénéficiaire de l'exercice 1930 s'est élevé à 28,539,000 francs.

Il sera proposé à une prochaine assemblée générale extraordinaire

de répartir aux deux catégories d'actions un dividende égal à 50 p. c. du dividende antérieur.

La **Société Minière de la Tele** a extrait, des mines qu'elle exploite pour le compte de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo et de la **Société Minière de l'Aruwimi-Ituri**, 595 kilogrammes d'or, contre 584 kilogrammes en 1930.

Par suite de la baisse du prix du caoutchouc, la **Société Forestière et Commerciale du Congo Belge** a suspendu la saignée de ses hévéas; elle a, par contre, produit 150 tonnes de café.

Ses installations industrielles, notamment ses installations forestières, ont donné de bons résultats.

La **Société d'Élevage et de Culture au Congo Belge** dispose actuellement d'un cheptel de 25,000 têtes. Le solde bénéficiaire au 31 décembre 1930, soit 1,387,000 francs, a été reporté à nouveau.

Société Minière du Bécéka. — La production de cette Société a été maintenue dans les limites antérieures.

L'assemblée générale, réunie en juillet 1931, a décidé la répartition pour 1930 d'un dividende identique à celui de 1929 :

Fr. 207.50 net par action de capital;

Fr. 186.75 net par action de dividende.

La **Société Minière du Kasaï**, la **Société Minière du Luebo** et la **Société Minière de la Lueta** ont produit ensemble, en 1931, 216,000 carats, contre 211,000 carats en 1930.

Les bénéfices totalisés de ces trois Sociétés ont atteint près de 7,000,000 de francs en 1930.

Ainsi qu'il est dit ci-avant, les actionnaires sont convoqués pour statuer sur la répartition de ces bénéfices et sur la proposition de distribuer des dividendes s'élevant à 50 p. c. des dividendes précédents.

La **Compagnie des Diamants de l'Angola** a réparti, en juillet dernier, à ses actionnaires, un dividende de un shelling à valoir sur les résultats de 1931.

La production de 1931 a atteint 350,000 carats, contre 330,000 carats en 1930.

La Compagnie, de même que les Sociétés exploitant au Congo belge, a conclu, avec le Syndicat du Diamant de Londres, des arrangements grâce auxquels les pierres produites par elle sont réalisées dans des conditions satisfaisantes.

Société des Mines d'Or de Kilo-Moto. — La production de l'année 1931, en nouveau progrès notable, atteindra 5,290 kilogrammes, contre 4,600 en 1930, 4,000 en 1929 et 3,400 en 1928.

Le bénéfice net de l'exercice 1930 s'est élevé à 19,431,000 francs; il a été réparti un dividende net de fr. 40.88 aux actions privilégiées, de fr. 10.88 aux actions de jouissance et de fr. 4.20 aux parts bénéficiaires, une somme de 7,778,000 francs ayant été attribuée aux 200,000 parts sociales détenues par le Gouvernement de la Colonie.

La **Société des Mines d'étain du Ruanda-Urundi (Minétaire)** a consacré en 1931, son activité exclusivement à la prospection de ses blocs et au développement de certains gisements; elle a déjà localisé 4,000 tonnes de cassitérite.

La **Société de Colonisation Agricole au Mayumbe** a produit en 1931 environ :

1,373 tonnes d'huile de palme;
894 " d'amandes palmistes;
277 " de cacao.

Malgré le bas prix des produits, cette Société clôture son année avec un léger solde bénéficiaire.

Compagnie Cotonnière Congolaise. — L'année 1931 a marqué un nouveau progrès dans le développement de la culture cotonnière au Congo Belge. Les achats de coton-graines se sont élevés à 40,000 tonnes contre 28,000 en 1930.

La Compagnie Cotonnière Congolaise et ses deux filiales au Congo Belge, la **Société Cotonnière du Nepoko** et la **Société Cotonnière du Bomokandi**, ont traité, en 1931, près de 44,000 tonnes de coton-fibres, soit environ 75 p. c. de la production totale du Congo.

La chute des cours du coton à un niveau qui n'avait plus été atteint depuis 35 ans, a mis la culture cotonnière en péril, menaçant de priver les indigènes, les commerçants et les organismes de transport, des ressources importantes qu'ils en retiraient précédemment. Pour l'année 1930, on estimait celles-ci à plus de 100,000,000 de francs.

La récolte de 1932 sera assurée grâce à l'avance faite aux Sociétés, par le Gouvernement, des sommes nécessaires à l'achat du coton aux indigènes. Dès le retour à des prix de vente normaux, les Sociétés cotonnières de la Colonie se trouveront, à la faveur d'une amélioration de leurs prix de revient, en mesure de rétablir leur situation.

L'Intertropical-Comfina a affecté son bénéfice de l'exercice 1930, soit fr. 9,300,000, à des amortissements et à la constitution d'une provision extraordinaire de fr. 5,000,000 pour moins-value éventuelle sur divers postes de l'actif. Elle a porté sa réserve spéciale de 98 1/2 millions à 100 millions de francs.

Les entreprises dans lesquelles elle est intéressée poursuivent leur activité d'une façon satisfaisante, eu égard aux circonstances actuelles. La **Société du Haut-Uélé et du Nil** notamment clôture son bilan par un bénéfice de fr. 3,200,000, qu'elle consacre aussi à des amortissements et à des réserves.

Société des Minoteries du Katanga. — Les résultats du premier exercice, clôturé le 31 décembre 1930, ont permis, après affectation d'une somme de fr. 2,100,000 aux amortissements, la distribution d'un dividende de 5 p. c. au capital appelé, soit fr. 22.50 brut par action.

Société Africaine de Construction. — Le dividende de l'exercice 1930 a été fixé, comme précédemment, à 10 p. c. du capital versé.

Les travaux de transformation du chemin de fer de Matadi à Léopoldville ont été poursuivis d'une façon normale; ceux restant à exécuter sont localisés près de Matadi. Cette entreprise sera terminée au cours de l'année 1932.

La Compagnie du Chemin de fer du Congo a confié à la Société Africaine de Construction les travaux de génie civil que comporte la construction d'une usine hydro-électrique sur la M'Pozo.

Les importants travaux de construction d'un réseau routier de 500 kilomètres dans les territoires du Ruanda et de l'Urundi ont été activement poursuivis en 1931. Au début, il a fallu surmonter de grandes difficultés inhérentes en ordre principal à l'organisation des recrutements et à l'apprentissage de la main-d'œuvre — totalement inapte aux travaux à exécuter — et à la topographie très accidentée de la région où les routes sont projetées. Ces difficultés vaincues, l'entreprise donnait un rendement très satisfaisant et occupait environ 16,000 indigènes mais, fin octobre dernier, M. le Ministre des Colonies décida, pour des raisons d'ordre budgétaire, d'arrêter les travaux.

La construction du Chemin de fer entre les lacs Tanganyika et Kivu, non moins importante que celle des routes dans le Ruanda et l'Urundi, a occupé environ 5,000 indigènes. Un tronçon de 93 kilomètres est exploité régulièrement depuis le 1^{er} janvier 1932. Pour la deuxième section, de 65 kilomètres, qui traverse une région montagneuse très accidentée pour atteindre le lac Kivu, différents projets sont étudiés; les travaux pourront

être entamés aussitôt que la **Société des Chemins de fer au Kivu** se sera assuré les moyens financiers pour terminer la construction.

La **Compagnie Foncière du Katanga** a porté son capital de 75 à 100,000,000 de francs par la création de 50,000 actions nouvelles de la Série A. Celles-ci ont été remises à l'Union Minière du Haut-Katanga pour rémunérer partiellement un apport d'immeubles situés à Jadotville et à Kipushi.

Le bénéfice net de l'exercice 1930 a été de 4,860,000 francs après déduction d'une somme de 4,500,000 francs pour amortissements et allocations aux fonds de prévoyance et d'assurance. Il a été réparti un dividende net de fr. 29.05 (7 p. c. brut) aux actions privilégiées et de fr. 12.45 (3 p. c. brut) aux actions Série A.

Comité National du Kivu. — L'exercice clôturé le 31 décembre 1930 a laissé un bénéfice brut de 2,375,000 francs, constitué en majeure partie par le revenu de fonds disponibles. Ce bénéfice brut a servi à couvrir les frais généraux.

Le développement du réseau routier a été poursuivi. La construction du port d'Uvira est en bonne voie et des installations provisoires, suffisant aux besoins actuels du trafic sur le lac Kivu, ont été établies à Dendere et Keshero, en attendant la construction de ports définitifs.

La prospection agricole a délimité plusieurs nouveaux blocs convenant particulièrement à l'élevage et à des cultures diverses.

Les prospections minières ont amené des découvertes intéressantes qui entraîneront la création à bref délai d'une Société minière, filiale du Comité national du Kivu.

La **Compagnie du Katanga** a clôturé son bilan, pour l'exercice 1930, par un bénéfice de fr. 19,800,000 contre fr. 17,900,000 pour l'exercice 1929.

Il a été réparti, comme l'année précédente, un dividende brut de fr. 749 aux actions privilégiées, et de fr. 642 aux actions ordinaires, indépendamment d'un report à nouveau de 2 millions.

Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie. — L'accentuation de la crise a obligé les sociétés coloniales à recourir à des mesures radicales afin d'approprier leurs méthodes de travail aux conjonctures actuelles. La Compagnie a contribué activement à cette réorganisation en ce qui concerne les affaires de ses filiales. Les efforts d'adaptation de celles-ci se sont traduits par des résultats appréciables, qui font augurer avec confiance de l'avenir.

Au cours de l'exercice, la Compagnie a participé à la constitution de la Société « **Exploitation Forestière au Kasaï** » et de la « **Société Générale Africaine d'Electricité** ».

Le portefeuille, qui figure au dernier bilan pour 452,201,000 francs, accuse, sur la base des cours cotés, une plus-value importante.

Le bénéfice net de l'exercice 1930-1931 ressort à 5,276,000 francs dont 4,437,000 francs ont été consacrés à des amortissements, le solde ayant permis de payer l'intérêt statutaire de 5 p.c. aux 12,000 actions privilégiées et de reporter à nouveau 838,000 francs.

Nous donnons ci-après des renseignements sur la marche des principales affaires du portefeuille de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie.

Société Belge Industrielle et Minière du Katanga (Simkat). — Cette Société a poursuivi pendant l'exercice écoulé les travaux de reconnaissance de ses gisements d'étain. Ceux-ci pourront être mis en exploitation dès que les cours du métal seront redevenus normaux. La **Société d'Exploitation et de Recherches Minières au Katanga (Sermikat)**, filiale de la Simkat, fabrique à Lubudi de la fonte au four électrique.

La Société a réalisé en 1930 un bénéfice de 4,130,000 francs, provenant principalement des revenus de son portefeuille. Elle a distribué, comme en 1929, fr. 10.36 net aux actions de capital et fr. 12.45 net aux actions de dividende. Le bénéfice de 1931 sera du même ordre que celui de 1930.

Compagnie Immobilière du Congo. — Au cours de l'exercice écoulé, la Compagnie a enregistré des résultats intéressants dans son département vente, achat et location de terrains et immeubles. Le fonctionnement du département des prêts hypothécaires s'est ressenti des effets de la crise générale. Il n'a pas été réalisé de nouvelles opérations. Par contre, le bureau d'architecture a montré une grande activité en assurant, dans les délais prévus, l'achèvement de la construction de quinze immeubles dont l'entreprise lui avait été confiée. L'exploitation de la carrière et de la marbrerie de Lukula suit son cours, mais la vente des produits est contrariée par les conditions économiques.

Le bilan de l'exercice 1930 fait apparaître, après amortissements, un léger bénéfice.

Ciments du Katanga. — Cette Société a achevé en 1931 ses travaux d'agrandissement. La capacité de l'usine est actuellement de 60,000 tonnes par an. L'exercice 1930 s'est clôturé par un bénéfice net, après amortissements, de 16,400,000 francs, qui a permis de distribuer un dividende net de 250 francs et de porter 7,500,000 francs à la réserve spéciale. Le total des réserves s'élève ainsi à 29 millions de francs pour un capital de 15 millions.

L'exercice 1931, moins brillant que le précédent, par suite du fléchissement des ventes, sera encore très favorable.

Ciments du Congo. — Le ralentissement des affaires a empêché le développement de la production: néanmoins celle-ci ainsi que les ventes pendant l'exercice 1931 ont atteint des chiffres comparables à ceux de 1930.

L'exercice 1930 a laissé un bénéfice net de 4,389,000 francs.

On peut espérer que les bénéfices de l'exercice 1931 seront, grâce à la réduction du prix de revient, du même ordre que ceux obtenus en 1930.

Société d'Entreprises de Travaux en Béton-au Katanga (Trabeka).

— Cette Société a fait, en 1930, un bénéfice de 10,600,000 francs et distribué 150 francs net par action. En 1931, elle a, malgré la crise, maintenu intégralement son activité; elle a notamment obtenu l'entreprise des travaux d'équipement des chutes de l'Inkissi (Moyen-Congo) et de la Luvua (Katanga). Les résultats de l'exercice 1931 seront comparables à ceux de 1930.

Compagnie Citas. — L'exercice 1930 a laissé un bénéfice de 1,272,000 francs qui, ajouté au report à nouveau de l'exercice précédent, a permis d'amortir les immobilisations à concurrence de 1 million 113,000 francs et de reporter à nouveau 1,158,000 francs.

Le trafic a continué à s'intensifier pendant le premier semestre de 1931, pour subir ensuite l'influence de la dépression générale.

La Citas a repris, à la date du 1^{er} janvier 1932, à l'Unatra, l'exploitation du port public de Léopoldville.

Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo. — En vue de parer aux aléas résultant de la crise et pour mettre la valeur de ses marchandises d'importation et de ses produits africains en rapport avec la dépréciation générale, un prélèvement de 9,000,000 de francs a été effectué sur la réserve extraordinaire. Ce prélèvement, joint à la somme de 1,000,000 de francs, reportée à nouveau fin 1929, a apuré complètement la situation et le bilan de 1930 clôture sans bénéfice ni perte.

Les installations industrielles de Wangata sont entrées en activité et accusent déjà un rendement intéressant.

Les travaux de mise en valeur des trois plantations d'élaïs (Busira,

Bomputu et Likete) progressent normalement. Ces plantations comportent au total 867 hectares plantés de palmiers sélectionnés.

Compagnie des Produits du Congo. — De nouvelles compressions des frais de production, ainsi que les réductions des tarifs de transport, ont facilité la remise en marche de certaines exploitations qui avaient dû être momentanément arrêtées, et le maintien en activité des autres centres d'exploitation.

La situation de la section d'élevage reste florissante; l'effectif des troupeaux de gros bétail, dont l'état sanitaire est excellent, s'est élevé de 4,234 têtes en décembre 1930, à 5,000 têtes en décembre 1931.

Le bilan de l'exercice 1930 fait apparaître un solde créditeur de 557,000 francs, qui a été affecté aux amortissements et comptes de prévision.

Compagnie Commerciale et Agricole d'Alimentation du Bas-Congo (A. B. C.). — L'exercice 1930 se clôture sans bénéfice ni perte après amortissements de 1,276,000 francs dont 466,000 francs ont été prélevés sur le fonds de réserve qui, de ce fait, se trouve ramené à 8,740,000 francs.

Société des Frigorifères du Congo. — Les installations frigorifiques de Matadi, mises en marche en juin 1929, n'ont cessé de fonctionner normalement depuis lors.

L'importance des opérations commerciales s'est maintenue à un niveau très satisfaisant. L'aménagement d'installations appropriées, à bord d'un des bateaux courriers de l'Unatra, ainsi que la construction d'un entrepôt frigorifique à Coquilhatville, permettront d'étendre le rayon d'action de la Société vers le Haut-Congo.

Par application des arrangements intervenus avec le Gouvernement de la Colonie, la Société a réparti, en 1930, un dividende de 6 p. c. net. Il est à prévoir que l'intervention de la Colonie ne sera pas requise pour l'attribution d'un dividende pour 1931.

Compagnie du Lomami et du Lualaba. — Le bilan au 30 juin 1930 solde par un bénéfice de fr. 1,694,000. Il a été reporté à nouveau fr. 1,682,000.

L'exécution du programme agricole et industriel de la Société a été poursuivie : au 30 juin 1931, 2,764 hectares de palmiers, caféiers et hévéas étaient plantés, 670 hectares de forêts étaient abattus et le terrain était aménagé pour la plantation.

L'activité du département industriel est satisfaisante. Malgré la situation générale et locale, le rendement du département commercial est resté fructueux.

Les résultats de l'exercice 1930-1931 subiront les effets de la crise et le bilan accusera une légère perte. Les réserves très importantes de la Société permettront de redresser cette situation, d'opérer de très larges amortissements et d'attendre avec confiance la reprise des affaires.

Société pour la Manutention dans les Ports du Congo (Manucongo). — Le tonnage déchargé à Matadi pendant les onze premiers mois de l'année 1931, non compris le charbon destiné au Chemin de fer du Congo, s'est élevé à 164,000 tonnes contre 217,000 tonnes pour les onze premiers mois de 1930, soit donc une diminution d'environ 25 p. c.

Le tonnage embarqué à Matadi pendant la même période de 1931 s'est élevé à 136,000 tonnes contre 147,000 tonnes pendant les onze premiers mois de 1930.

La Manucongo a réparti pour l'exercice 1930 un dividende net de 40 p. c. Malgré les réductions de tarif consenties en 1931, on peut espérer que les résultats de l'exercice ne se présenteront pas trop défavorablement.

La Société fera transformer incessamment son matériel roulant pour le mettre en concordance avec l'écartement de la nouvelle ligne du Chemin de fer du Congo et fera procéder, dans le cours de l'année 1932, à l'équipement des nouveaux quais du port de Matadi.

Société Anonyme des Pétroles au Congo (Pétrocongo). —

Au cours de l'année 1931, la « Pétrocongo » a terminé presque complètement les installations de Kinshasa ainsi que les installations d'entreposage en tanks à Coquilhatville, Stanleyville et Aketi, ce qui la met à même de distribuer les produits pétrolifères en vrac, dans la plus grande partie des provinces du Congo.

Au début du mois de décembre 1931, les installations de cracking ont été mises en marche pour essais de réception.

L'activité de la Société s'est sérieusement accrue et est très satisfaisante dans la plupart des provinces congolaises.

Les efforts actuels tendent plus particulièrement à l'organisation de la distribution dans le Katanga, qui se fera vraisemblablement par la voie de Lobito.

La filiale de la Société Anonyme des Pétroles au Congo, la **Société Coloniale de la Tôle (Socotôle)** a été mise en activité dès le mois d'avril dernier; elle fournit à « Pétrocongo » tous les emballages nécessaires à la distribution des produits.

Le chiffre d'affaires est en augmentation et les résultats sont encourageants.

Chantier Naval et Industriel du Congo (Chanic). — Le deuxième bilan de la Société s'est clôturé, après amortissements ordinaires de fr. 2,379,000, par un bénéfice de fr. 3,750,000.

En raison des circonstances, ce bénéfice a été appliqué à des amortissements extraordinaire et à la constitution de réserves.

Les amortissements et réserves s'élèvent ainsi, après les deux premiers exercices, à fr. 8,986,000 pour un total immobilisé de 44,276,000 francs.

Compagnie Sucrière Congolaise. — L'extension des cultures de la canne a été poursuivie. Grâce à un meilleur rendement à l'hectare, il a été fabriqué pendant la troisième campagne, qui s'est terminée

en septembre dernier, un total de 2,254 tonnes de sucre cristallisé blanc dont une partie sera livrée directement à la consommation locale, le restant étant importé en Belgique.

Malgré la situation difficile du moment, la vente sur le marché congolais progresse d'une façon très satisfaisante et tout est mis en œuvre pour introduire le sucre dans l'alimentation de l'indigène.

Compagnie Générale de Produits Chimiques et Pharmaceutiques du Congo (Cophaco). — Le solde bénéficiaire de l'exercice 1930, s'élevant à 906,000 francs, a été affecté à la réserve légale, à des amortissements et au compte d'assurance et de prévision.

La Société a pu maintenir le mouvement de ses affaires au niveau antérieur.

Administration

Au cours de cet exercice, M. Georges Theunis nous a fait connaître sa décision de renoncer à son mandat de Directeur, des raisons de santé l'obligeant à restreindre son activité. Vous vous joindrez à nous pour lui exprimer, en même temps que nos sincères regrets, nos vifs remerciements pour la précieuse collaboration qu'il nous avait accordée.

Depuis la publication de notre dernier rapport, nous avons été doulouusement éprouvés par le décès de deux de nos Commissaires, M. le Baron Constant Goffinet et M. G.-H. Adan.

M. le Baron Goffinet, Président du Collège des Commissaires — dont il faisait partie depuis 30 ans — manifesta toujours un profond attachement à notre institution et comptait au nombre des amis les plus sûrs de la Société Générale. Au cours de sa longue carrière, en qualité d'Intendant de la Liste civile du Roi Léopold II, M. le Baron Goffinet a donné un bel exemple de fidèle dévouement à la Dynastie et au Pays.

M. Adan, Commissaire de notre Société depuis 1924, est décédé au lendemain de notre assemblée de novembre dernier qui avait approuvé sa réélection : ses collègues l'avaient désigné pour assumer les fonctions

de rapporteur et il remplissait cette mission avec autant de dévouement que de compétence.

Vous vous associerez à l'hommage ému que nous rendons à la mémoire de ces deux précieux collaborateurs et aux sentiments de profond regret que nous cause leur perte.

L'Assemblée générale du 24 novembre dernier a réélu M. Jean Jadot, Gouverneur, et M. le baron Carton de Wiart, Directeur ; elle a renouvelé les mandats de MM. Solvay, Adan et Eliat, Commissaires sortants, et désigné M. Paul Hamoir, Directeur Général de la Compagnie des Propriétaires Réunis, pour remplacer M. le Baron Goffinet, décédé. De plus, elle a décidé de ne pas pourvoir au remplacement de M. G. Theunis, Directeur démissionnaire.

Dans l'accomplissement de leurs fonctions, les membres de notre Personnel n'ont cessé de faire preuve de zèle, d'intelligence et de dévouement : nous les en remercions bien vivement.

Bruxelles, le 5 janvier 1932.

*Le Gouverneur,
J. JADOT.*

*Le Secrétaire,
C. LEPÈCHE.*

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES.

MESSIEURS,

Nous avons eu à déplorer cette année la perte de deux de nos collègues, M. le Baron Goffinet et M. Adan, qui faisaient partie de notre Collège, respectivement depuis 1901 et 1924.

Nous nous associons bien sincèrement aux regrets exprimés dans le Rapport de la Direction et nous rendons un hommage ému à leur mémoire.

Conformément aux statuts, nous avons vérifié le Bilan et le Compte de Profits et Pertes de l'exercice 1931. Nous avons constaté la concordance des différents postes avec les écritures des livres sociaux.

Par de nombreux sondages, nous avons vérifié les valeurs appartenant à la Société et à des tiers, les effets en portefeuille et les comptes courants.

Au cours des réunions mensuelles du Conseil Général, la Direction nous a tenus au courant de la marche des affaires de la Société.

Nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption du Bilan et du

Compte de Profits et Pertes tels qu'ils vous sont présentés, ainsi que la répartition du bénéfice attribuant, pour l'exercice 1931, à chacune des parts de réserve, un dividende net de 140 francs.

LES COMMISSAIRES :

Le Président : Prince J. DE MERODE

ED. SOLVAY

B^{on} ADRIEN DE MONTPELLIER

B^{on} ALBERT D'HUART

B^{on} DE TRANNOY

G. MULLIE

P. HAMOIR

Le Rapporteur :

LÉON ELIAT

BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1931

BILAN ARRÊTÉ AU

ACTIF	
Immobilisé.	
Immeubles et Mobilier	Fr. 20,000,000. »
Réalisable.	
Encaisse du Trésor, compte courant à la Banque Nationale et compte chèques postaux fr.	587,168,348.05
Portefeuille :	
Effets à recevoir »	873,745,699.67
Bons du Trésor Belge 1932 . . . »	153,750,000. »
Bons du Trésor de la Colonie . . »	95,000,000. »
Fonds Publics »	124,000,000. »
Comptes courants Banquiers et dépôts à court terme . . . »	706,644,537.30
Obligations »	55,289,135.70
Comptes courants débiteurs et divers. »	1,840,456,917.26
Actions de diverses Sociétés . . . »	1,987,281,236.52
Participations financières . . . »	105,047,176.52
	—————
	6,528,383,051.02
Comptes d'ordre.	
Comptes divers fr.	4,224,954,616.87
Dépôts de titres »	7,873,897,818. »
Divers pour cautionnements et ga- ranties »	580,644,219.73
Dépôts de cautionnements statutaires.	pour mémoire.
	—————
	12,679,496,654.60
	—————
	Fr. 19,227,879,705.62

Arrêté en séance du Conseil de la Direction du 5 janvier 1932.

*Le Vice-Gouverneur,
E. FRANCQUI.*

J. BAGAGE, G. BLAISE, AUG. CALLENS,
B^on^a CARTON DE WIART, F. CATTIER,
W. DE MUNCK, CH. FABRI, A. GALOPIN,
H. LE BOEUF, A. STOCLET,
F. VAN BRÉE.

*Le Secrétaire,
C. LEPÈCHE.*

*Le Gouverneur,
JEAN JADOT.*

31 DÉCEMBRE 1931

PASSIF

Non exigible.

Fonds Social :

800,000 Parts de Réserve	fr.	1,000,000,000.	»
Réserve	"	790,000,000.	»
Prime d'Emission 1929, indisponible.	"	288,000,000.	»

2,078,000,000. »

Exigible à terme.

Obligations Société Générale . . . fr.	91,467,000.	»
Obligations 3 p. c. Manufactures de Glaces, etc. »	539,500.	»
Obligations 3 p. c. Sté des Chemins de fer du Nord de la Belgique. . »	11,340,500.	»

103,347,000. »

Exigible à vue et à court terme.

Comptes courants à vue	fr.	2,506,378,328.74
Caisse d'épargne	"	142,165,583.28
Comptes courants à court terme . .	"	1,585,343,139. "

4.233.887 051.02

Comptes d'ordre.

Comptes divers	fr.	4,224,954,616.87
Déposants de titres	»	7,873,897,818. »
Cautionnements et garanties »		580,644,219.73
Déposants de cautionnements statutaires.		pour mémoire.

12,679,496,654,60

Bénéfice

133,149,000. "

133,149,000 - v

Fr

19 227 879 705 62

Vu et vérifié par les Commissaires, réunis en Comité

Prince JEAN DE MEBODE *Président*

ED. SOLVAY, Baron A. DE MONTBELLIER

Baron A. D'HUART Baron de TRANNOY G. MULLIE P. HAMOIR

LÉON ELIAT *Rapporteur*



COMPTE
DE
PROFITS ET PERTES

BILAN DE 1931

COMPTE DE PROF

DEBIT.

PERTES DE 1931

CREDIT.

éport de l'exercice 1930	fr.	402,808. »
ntérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers	»	217,155,382.02
TOTAL	fr.	217,558,190.02

ANNEXES

I — *Etat comparatif des bilans*

DÉSIGNATION.	1922.	1923.	1924.
PASSIF.			
NON EXIGIBLE			
Fonds social } Titres de Capital	100,000,000 "	100,000,000 "	100,000,000 "
Parts de Réserve	238,384,143 70	241,082,826 95	245,616,537 35
	<u>338,384,143 70</u>	<u>341,082,826 95</u>	<u>345,616,537 35</u>
EXIGIBLE A TERME :			
Obligations	<u>115,280,500 "</u>	<u>112,491,500 "</u>	<u>107,043,000</u>
EXIGIBLE A VUE ET A COURT TERME			
Comptes courants à vue et à court terme	<u>1,173,904,956 58</u>	<u>1,327,656,898 99</u>	<u>1,262,999,107 5</u>
COMPTES D'ORDRE :			
Comptes Divers	1,171,516,539 32	1,637,020,044 05	2,119,529,840 8
Déposants de titres	2,745,272,777 "	3,725,645,959 "	3,972,453,860
Déposants de cautionnements statutaires	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
	<u>3,916,789,316 32</u>	<u>5,362,666,003 05</u>	<u>6,091,983,700 8</u>
BÉNÉFICE	<u>21,091,221 72</u>	<u>35,224,736 04</u>	<u>38,412,371,1</u>
A déduire : Intérêts 5 p. c. payés aux titres de capital	<u>3,100,000 "</u>	<u>5,000,000 "</u>	<u>5,000,000</u>
	<u>17,991,221 72</u>	<u>30,224,736 04</u>	<u>33,412,371 1</u>
TOTAUX. fr.	<u>5,562,347,138 32</u>	<u>7,174,121,965 03</u>	<u>7,841,054,716 8</u>
ACTIF.			
IMMOBILISÉ :			
Immeubles et Mobilier	<u>20,000,000 "</u>	<u>20,000,000 "</u>	<u>20,000,000</u>
RÉALISABLE :			
Caisse	134,374,826 18	123,245,623 50	129,019,956 6
Portefeuille	350,393,379 61	273,609,849 62	235,563,191 7
Fonds publics et obligations	482,564,125 "	427,147,015 "	282,355,800
Actions de diverses Sociétés	323,421,055 "	357,314,075 "	383,758,025
Participations financières	16,966,148 30	23,465,999 15	30,320,163 9
Comptes courants	356,661,287 91	576,530,399 71	663,010,878 5
Dépôt à la S ^e C ^o d'Avances aux Combattants.	11,177,000 "	10,143,000 "	5,043,000
	<u>1,623,557,822 "</u>	<u>1,791,455,961 98</u>	<u>1,729,074,016 0</u>
COMPTES D'ORDRE :			
Comptes Divers	1,171,516,539 32	1,637,020,044 05	2,119,529,840 8
Dépôts de titres	2,745,272,777 "	3,725,645,959 "	3,972,453,860
Dépôts de cautionnements statutaires	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
	<u>3,916,789,316 32</u>	<u>5,362,666,003 05</u>	<u>6,091,983,700 8</u>
TOTAUX. fr.	<u>5,562,347,138 32</u>	<u>7,174,121,965 03</u>	<u>7,841,054,716 8</u>

des dix dernières années.

1925.	1926.	1927.	1928.	1929.	1930.	1931.
100,000,000 »	100,000,000 »	100,000,000 »	1,135,211,528 »	2,038,000,000 »	2,054,631,110 »	2,078,000,000 »
250,628,393 01	255,640,248 67	372,823,570 73				
350,628,393 01	355,640,248 67	472,823,570 73	1,135,211,528 »	2,038,000,000 »	2,054,631,110 »	2,078,000,000 »
106,839,500 »	85,183,500 »	83,879,500 »	82,907,500 »	82,254,000 »	119,507,000 »	103,347,000 »
1,661,954,252 55	2,060,613,036 21	2,413,051,823 81	3,716,701,695 53	3,996,403,599 29	4,340,817,390 39	4,233,887,051 02
2,145,392,053 79	2,990,263,008 91	1,981,835,375 84	2,534,356,644 85	3,009,840,052 31	3,840,490,982 16	4,805,598,836 60
4,227,058,085 »	5,545,204,853 »	10,386,596,371 »	17,372,637,155 49	13,727,161,774 86	11,378,534,960 36	7,873,897,818 »
Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
6,372,450,138 79	8,535,467,861 91	12,368,431,746 84	19,906,993,800 34	16,737,001,827 17	15,219,025,942 52	12,679,496,654 60
38,412,371 13	53,573,074 58	83,894,481 48	147,884,720 »	166,576,308 »	234,139,698 »	133,149,000 »
5,000,000 »	5,000,000 »	5,000,000 »	»	»	»	»
33,412,371 13	48,573,074 58	78,894,481 48	147,884,720 »	166,576,308 »	234,139,698 »	133,149,000 »
8,525,284,655 48	11,085,477,721 37	15,417,081,122 86	24,989,699,243 87	23,020,235,734 46	21,968,121,140 91	19,227,879,705 62
20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
204,829,560 55	267,942,085 91	252,542,032 37	269,380,307 87	338,440,076 14	488,744,113 68	587,168,348 05
233,500,905 09	333,097,223 49	561,976,247 80	1,031,176,685 13	1,180,674,640 44	931,502,483 87	873,745,699 67
334,688,050 »	253,188,500 »	130,623,500 »	37,818,500 »	6,268,500 »	43,393,500 »	428,039,135 70
427,834,075 »	412,947,400 »	475,429,750 »	778,464,020 »	994,715,690 »	1,097,916,250 »	1,987,281,236 52
15,497,904 40	16,810,773 82	21,702,622 85	133,161,050 52	282,252,959 47	385,062,717 76	105,047,176 52
916,484,921 65	1,246,023,876 24	1,586,375,223 »	2,812,704,880 01	3,460,882,041 24	3,780,476,133 08	2,547,101,454 56
»	»	»	»	»	»	»
1,132,834,516 69	2,530 009,859 46	3,028,649,376 02	5,062,705,443 53	6,263,233,907 29	6,729,093,198 39	6,528,383,054 02
1,145,392,053 79	2,990,263,008 91	1,981,835,375 84	2,534,356,644 85	3,009,840,052 31	3,840,490,982 16	4,805,598,836 60
,227,058,085 »	5,545,204,853 »	10,386,596,371 »	17,372,637,155 49	13,727,161,774 86	11,378,534,960 36	7,873,897,818 »
Pour mémoire,	Pour mémoire.					
,372,450,138 79	8,535,467,861 91	12,368,431,746 84	19,906,993,800 34	16,737,001,827 17	15,219,025,942 52	12,679,496,654 60
,525,284,655 48	11,085,477,721 37	15,417,081,122 86	24,989,699,243 87	23,020,235,734 46	21,968,121,140 91	19,227,879,705 62

II. *Etat comparatif des comptes*

DÉSIGNATION.	1922.	1923.	1924.
CRÉDIT.			
Intérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers	40,832,780 60	58,186,401 43	64,379,084 37
TOTAUX . . . fr.	40,832,780 60	58,186,401 43	64,379,084 37
DÉBIT.			
Frais d'administration et impôts	12,612,772 70	15,832,004 53	19,967,363,77
Intérêts sur obligations Société Générale	4,426,273 23	4,331,783 31	4,250,246 47
Id. id. 3 p. c. Manufactures de Glaces .	22,695 »	22,095 »	21,390 »
Id. id. 3 p. c. Chemins de fer du Nord de la Belgique	468,603 75	458,501 25	447,382 50
Réescompte du Portefeuille Effets à recevoir	1,659,714 20	1,435,531 30	370,330 50
Amortissements sur immeubles	»	»	»
Id. sur Fonds Publics et Obligations	»	»	»
Id. sur actions de diverses Sociétés	»	»	»
Don au Fonds National de la Recherche Scientifique	»	»	»
Participation du Personnel aux bénéfices	551,500 »	881,750 »	910,000 »
Bénéfice	21,091,221 72	35,224,736 04	38,412,371 13
TOTAUX . . . fr.	40,832,780 60	58,186,401 43	64,379,084 37

Profits et Pertes des dix dernières années.

1925.	1926.	1927.	1928.	1929.	1930.	1931
64,880,146 40	85,943,664 56	131,142,874 35	199,395,119 32	294,869,124 18	319,295,475 48	217,558,190 02
64,880,146 40	85,943,664 56	131,142,874 35	199,395,119 32	294,869,124 18	319,295,475 48	217,558,190 02
19,381,647 87	24,712,732 56	29,251,058 91	38,831,549 55	43,293,984 36	45,720,258 33	42,864,836 84
4,359,136 64	3,887,967 20	3,945,882 31	3,943,895 05	3,933,700 63	3,822,067 74	3,042,169 38
20,610 »	19,927 50	19,320 »	18,615 »	18,060 »	17,385 »	16,890 »
437,006 25	425,647 50	409,665 »	387,596 25	371,040 »	357,266 25	346,166 25
1,359,374 51	1,889,315 22	3,731,154 65	3,486,563 47	6,453,905 »	2,749,790 21	2,509,251 76
»	»	»	»	11,312,731 19	5,476,596 95	2,012,712 47
»	»	»	»	»	»	28,589,717 62
»	»	»	»	57,402,125 »	18,387,700 »	»
910,000 »	1,435,000 »	2,891,312 »	4,842,180 »	5,807,270 »	6,924,713 »	8,027,445 70
8,412,371 13	53,573,074 58	83,894,481 48	147,884,720 »	166,576,308 »	234,439,698 »	133,149,000 »
1,880,146 40	85,943,664 56	131,142,874 35	199,395,119 32	294,869,124 18	319,295,475 48	217,558,190 02

III

Portefeuille Actions de diverses Sociétés.

Fr. 1,987,281,236.52

Chemins de fer.

75,000 parts soc. ($\frac{1}{100,000}$) de la Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises;

10,000 " ($\frac{1}{37,000}$) de la Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer;

2,180 actions de 1,000 fr. de la Société Belge de Chemins de fer en Chine;

12,220 " 500 " de la Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres;

19,250 " 500 " de la Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri.

Charbonnages.

1,827 actions ($\frac{1}{7,750}$) de la Société du Charbonnage d'Hornu et Wasmes;

2,000 " ($\frac{1}{5,818}$) de la Société du Charbonnage des Produits au Flénu;

4,200 " ($\frac{1}{8,400}$) de la Société des Charbonnages du Levant du Flénu;

6,061 parts soc. (de $\frac{1}{15,000}$) de la Société des Charbonnages de Monceau-Fontaine;

5,000 actions de 500 fr. de la Société des Charbonnages Réunis, à Charleroi;

1,864 " ($\frac{1}{4,745}$) de la Société des Charbonnages du Gouffre;

5,000 actions de 500 fr. de la Société du Charbonnage du Bois d'Avroy;
12,000 parts soc. ($\frac{1}{34,000}$) de la Société des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons;
6,324 actions de 500 fr. de la Société du Charbonnage de Marcinelle-Nord;
3,250 " 500 " de la Société des Charbonnages des Grand-Conty et Spinois;
40,000 " 250 " de la Société Charbonnages André Dumont;
28,850 " 500 " de la Société des Charbonnages de Beeringen;
9,600 parts soc. ($\frac{1}{48,000}$) de la Société de Recherches et d'Exploitation Eelen-Asch;
18,700 " ($\frac{1}{225,000}$) de la Société Charbonnages de Houhaelen;
44,300 " ($\frac{1}{225,000}$) id. id. (libérées de 400 fr.);
5,000 actions de 100Mk-or de la Société des Charbonnages Dahlbusch (act. privilégiées);
25,000 " ($\frac{1}{80,000}$) de la Société des Charbonnages Réunis Laura et Vereeniging;
16,000 " de 1 £ Chinese Engineering and Mining C° Ltd. (Kaiping).

Métallurgie. — Ateliers de Construction.

125,000 parts soc. (de $\frac{1}{400,000}$) de la Société anonyme d'Angleur-Athus;
50,000 " ($\frac{1}{218,559}$) de la Société John Cockerill;
15,250 parts soc. ($\frac{1}{50,000}$) de la Société des Laminoirs, Hauts Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence;
15,000 actions (de $\frac{1}{65,155}$) de la Société Métallurgique de Sambre et Moselle;
15,000 " ($\frac{1}{110,000}$) de la Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange;
46,000 parts soc. (de $\frac{1}{250,000}$) de la Société des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange;

2,500 actions (de 1/800,000^e) de la Société anonyme d'Ougrée-Marihaye;
125,000 " de 100 fr. de la Société Générale Métallurgique de Hoboken;
10,000 " 500 " id. id.
7,437 " 500 " de la Société Les Ateliers Métallurgiques (priorité);
9,000 " id. id. (dividende);
18,000 " 250 " de la Société La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve;
13,250 " 250 R. de la Société Métallurgique Russo-Belge.

Zinc.

75,000 actions de 100 fr. de la Société Générale des Minerais (libérées de 50 fr.);
13,000 " (dixièmes) de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne, Série A;
4,000 " 800 " id. id. Série B;
10,000 parts soc. de 500 " de la Compagnie des Métaux d'Overpelt-Lommel et de Corphalie;
22,000 actions de 100 " id. id. (privilégiées);
9,000 " 1,000 " de la Société Anonyme G. Dumont et Frères;
15,500 " de 100 zlotys de la Société des Mines et Usines à Zinc de Silésie (ordinaires);
1,334 " de 100 zlotys id. id. (ordinaires B);
12,000 " 250 fr. de la Société Charbonnages, Minerais et Métaux de la Nouvelle-Calédonie (actions A.).

Électricité.

180,000 actions de 500 fr. de la Société de Traction et d'Electricité (capital);

113,750 actions de 100 fr. de la Société de Traction et d'Électricité (privilégiées);

67,200 " 100 " de la Compagnie Générale d'Entreprises Électriques et Industrielles (priorité).

Verreries.

46,000 actions de 500 fr. de la Société des Verreries de Mariemont;

10,000 " 500 " de la Société des Cristalleries du Val-St-Lambert.

Industries chimiques.

70,000 actions de 100 fr. de la Société Union Chimique Belge (privilégiées);

14,000 parts soc. de 500 " id. id.

14,000 actions de 1,000 fr. de la Société Fabrique de Soie Artificielle de Tubize (privilégiées Série B);

25,000 " (dixièmes) id. id. (privilégiées série A);

2,000 " (dixièmes s.v.n.) id. id. (ordinaires);

5,000 parts soc. (de 1/170,000) de la Société Carbochimique (Série A).

Industries textiles.

600 actions de 1,000 fr. de la Société Linière Gantoise;

8,875 " 500 " de la Société Union Cotonnière;

4,000. " 500 " de la Société Tissage La Flandre.

Navigation.

112,000 actions de 250 fr. de la Société Union Financière et Maritime (privilégiées).

Industries diverses.

27,000 actions de 125 fr. de la Compagnie Immobilière de Belgique;
560 " 500 " de la Société des Faubourgs de Bruxelles (Ex-
12^e répartition);
81,200 " 500 " de la Société Union Financière et Industrielle Lié-
geoise;
14,195 " 500 " de la Société anonyme de Merbes-Sprimont (privi-
légiées Série A);
805 " id. id. (jouissance);
7,370 parts soc. (de 1/125,685^e) de la Société Raffinerie Tirlemontoise.

**Banques.
Etablissements de Crédit. — Assurances.**

1^e Belgique.

7,400 actions de 10,000 fr. Union des Banques de Province (5,000 fr. versés);
83,750 " 500 " de la Banque d'Anvers;
15,000 " 500 " de la Banque de Flandre et de Gand;
37,500 " 500 " de la Banque de Flandre et de Gand (250 fr.
versés);
47,803 " 500 " de la Banque Générale de Liège et de Huy;
10,200 " 500 " de la Banque Centrale de la Sambre;
10,200 " 500 " de la Banque du Hainaut;
10,440 " 500 " de la Banque Générale du Centre;
8,200 " 250 " de la Banque Centrale Tournaisienne;
16,195 " 300 " de la Banque de Verviers;
6,000 " 500 " de la Banque Centrale de Namur;

10,150 actions de 500 fr. de la Banque de Courtrai;
10,200 " 500 " de la Banque Centrale de la Dyle;
550 " 500 " de la Banque Centrale de la Meuse;
2,400 " 500 " de la Banque Centrale de la Meuse (125 fr. versés);
6,200 " 500 " de la Banque Centrale de la Dendre;
975 " 500 " de la Banque Centrale du Limbourg;
9,175 " 500 " de la Banque Centrale du Limbourg (100 fr. versés);
7,419 " 500 " de la Banque Générale de la Flandre Occidentale;
26,425 " 500 " de la Banque Générale du Luxembourg;
250,000 " 100 " de la Banque Belge pour l'Etranger (25 fr. versés);
50,000 " 500 " de la Banque Belge pour l'Etranger (125 fr. versés);
14,100 " 500 " de la Banque Italo-Belge;
10,000 " 500 " de la Banque du Congo Belge;
10,000 " 500 " de la Banque Commerciale du Congo;
25,000 " 100 " de la Banque Commerciale du Congo;
23,000 " 2,500 " de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts;
6,400 " 1,000 " du Crédit Foncier de Belgique (100 fr. versés);
2,000 " 1,000 " du Crédit Maritime et Fluvial de Belgique (300 fr. versés);
2,948 " 1,000 " de la Société Belge de Crédit Maritime (200 fr. versés);
4,000 " 1,000 " de la Société Hypothécaire Belge-Américaine (act. de capital);
300 " id. id. (act. de dividende);

30,642 actions de 500 fr. de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (100 fr. versés);
20,000 " 1,000 " de la Compagnie Financière et Industrielle de Belgique;
5,000 " 250 " de la Compagnie Belge d'Assurances Générales sur la Vie (privilégiées);
2,000 " 500 " de la « Royale Belge », Société Anonyme d'Assurances sur la Vie et contre les Accidents (capital privilégiées);
3,850 " 500 " de la Compagnie Belge d'Assurances « L'Urbaine » (100 fr. versés).
2,000 parts soc. (de $\frac{1}{17,000}$) de la Compagnie Belge d'Assurance-Crédit (200 fr. versés).

2^e Etranger.

13,500 actions de 500 fr. de la Banque de l'Union Parisienne;
20,000 " 250 " de la Banque Générale du Nord;
8,500 " 500 " de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine (250 francs versés);
6,450 " 500 " de la Banque d'Etat du Maroc;
200,000 " 20 sch. du Wiener Bank-Verein;
15,350 " 250 fr. Crédit Foncier d'Extrême-Orient (ordinaires);
48,000 " 250 " id. id. (privilégiées).

Entreprises Coloniales.

4,500 actions de 1,000 fr. de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga;
50,000 " 250 " de la Compagnie du Chemin de fer du Katanga (ordinaires);

14,952	actions de	250 fr.	de la Société Auxiliaire, Industrielle et Financière de la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains (capital);
36,285	"	100 "	de la Société Union Minière du Haut-Katanga (capital);
10,000	"	500 "	id. id. (privilégiées);
15,000	"	500 "	de la Société Générale des Forces Hydro-Elec- triques du Katanga (capital);
15,000	"	500 "	de la Société Générale Africaine d'Electricité (capi- tal);
8,820	"	500 "	de la Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga (série A, lib. de 350 francs);
15,000	"	500 "	id. id. (série B, lib. de 350 francs);
15,980	"	500 "	de la Société Charbonnages de la Luena;
1,300	"	500 "	de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo (capital);
1,300	"		id. id. (dividende);
12,642	"	500 "	de la Société Minière du Bécéka (capital);
12,642	"		id. id. (dividende);
3,125	"	500 "	de la Société Minière du Luebo (capital, série A);
200,000	"	1 £	de la Compagnie des Diamants de l'Angola;
2,411	"	500 fr.	de la Société des Mines d'or de Kilo-Moto (privi- légiées);
284	"		id. id. (jouissance);
18,323	"	500 "	de la Société des Mines d'Etain du Ruanda-Urundi (série A, lib. de 350 fr.);
7,000	"	500 "	de la Société de Colonisation Agricole au Mayumbe;
7,000	"	500 "	id. id. (lib. de 250 fr.);

9,595 actions de 100 fr. de la Compagnie Cotonnière Congolaise, 2^e série;
17,000 " 100 " de la Société Intertropical Comfina (privilégiées);
12,400 parts soc. (de 1/642,000^e) id. id.

5,750 actions de 100 fr. de la Société Africaine de Construction, série A;
5,750 " 100 " id. id. série A (lib. de 25 fr.),
8,000 " 500 " de la Société Minoteries du Katanga (série A,
lib. de 450 francs);
6,000 " 500 " id. id. (série B, lib. de 450 francs);
20 parts de 500,000 fr. du Comité National du Kivu, lib. 50 p. c.;

7,147 actions de 100 fr. de la Compagnie du Katanga (priorité);
9,000 " 500 " de la Compagnie du Congo pour le Commerce et
l'Industrie (privilégiées);
20,000 " (1/120,000^e) id. id. (capital).

IV.

*Banques patronnées par la Société Générale de Belgique
et faisant son service d'agence.*

ANVERS : Banque d'Anvers { CAPITAL : FR. 100,000,000
RÉSERVES : » 110,000,000

ALOST : Banque Centrale de la Dendre { CAPITAL : FR. 6,000,000
RÉSERVES : » 21,500,000

Agences à :

*Assche,
Boom,
Grammont,
Hamme,
Hemixem,
Herzele,
Lokeren,
Ninove,
Saint-Nicolas (Waes),
Tamise,
Termonde,
Willebroeck,
Zele.*

Bureaux à :

*Baesrode,
Basel,
Beveren (Waes),
Bornhem,
Denderhautem,
Denderleeuw,
Erpe,*

Bureaux à :

*Gammerages,
Haeltert,
Hekelgem,
La Clinge,
Lede,
Lierde-S^{te}-Marie,
Londerzeel,
Meire,
Merchtem,
Moerbeke (Waes),
Niel,
Oordegem,
Opwyck,
Puers,
Rupelmonde,
St-Amand-lez-Puers,
Saint-Gilles-Waes,
Steenhuyze,
Stekene,
Ternath,
Waesmunster.*

ARLON : Banque Générale du Luxembourg { CAPITAL : FR. 25,000,000
RÉSERVES : » 10,852,000

Siège à :

LUXEMBOURG.

Agences à :

*Athus,
Bastogne,
Bettembourg,
Clervaux,*

Agences à :

*Diekirch,
Differdange,
Dudelange,
Echternach,
Esch s/ Alzette,
Etalle,*

Agences à :

Ettelbruck,
Florenville,
Grevenmacher,
Habay-la-Neuve,
Mersch,
Mondorf-Bains,
Redange-sur-Attert,

Agences à :

Remich,
Rumelange,
St-Léger-lez-Virton.
Trois-Vierges,
Virton,
Wiltz.

BRUGES : Banque Générale de la Flandre Occidentale.

{ CAPITAL : FR. 7,000,000
RÉSERVES : » 3,294,000

OSTENDE, Siège administratif

Agences à :

Blankenberghe,
Furnes,
Ghistelles,
Heyst s/Mer,
Knocke s/Mer,
La Panne,
Nieuport,
Thourout.

Bureaux à :

Dudzele,
Houthem-lez-Furnes,
Jabbeke,
Leysele,
Le Zoute,
Middelkerke,
Moerkerke,
Oedelem,
Oostcamp,
Sysele,
Wenduyne,
Westende,
Zedelghem.

Bureaux à :

Adinkerke,
Alveringhem,
Beernem,
Coxyde-Bains,

CHARLEROI : Banque Centrale de la Sambre . . .

{ CAPITAL : FR. 10,000,000
RÉSERVES : » 23,000,000

Agences à :

Fleurus,
Florennes,
Fontaine-l'Evêque,
Gosselies,

Agences à :

Philippeville,
Thuin,
Walcourt.

COURTRAI : Banque de Courtrai { CAPITAL : FR. 10,000,000
RÉSERVES : » 30,500,000

Agences à :

Audenarde,
Avelghem,
Comines,
Dixmude,
Dottignies,
Iseghem,
Le Bizet,
Menin,
Mouscron,
Poperinghe,
Renaix,
Roulers,
Sottegem,
Thielt,
Waerelghem,
Wevelghem,
Ypres.

Bureaux à :

Anseghem,
Ardoye,
Becelaere,
Berchem-lez-Audenarde,
Cortemarck,
Cuerne,
Deerlijk.
Desselghem,

Bureaux à :

Eyne,
Gulleghem,
Hooglede,
Hoorebeke-S^{te}-Marie,
Ingelmunster,
Lauwe,
Lichtervelde,
Loo-sur-Yser,
Menin-Baraque,
Meulebeke,
Moorseele,
Moorslede,
Nederbrakel,
Neuve-Eglise,
Oost-Roosbeke,
Rousbrugge,
Staden,
Sweveghem,
Swevezeele,
Synghem,
Tieghem,
Wacken,
Warneton,
Wervicq,
Wyngene,
Zonnebeke,
Zulte.

DINANT : Banque Centrale de la Meuse { CAPITAL : FR. 3,000,000
RÉSERVES : » 5,000,000

Agences à :

Beauraing,
Bertrix,
Bouillon,
Ciney,
Fumay (Ardennes),
La Roche,
Libramont,
Marche,
Neufchâteau,

Agences à :

Rochefort,
St-Hubert.
Yvoir.

Bureaux à :

Gedinne,
Houyet,
Wellin,

Succursale à :
Givet (Ardennes).

GAND : Banque de Flandre et de Gand. . . . { CAPITAL . FR. 60,000,000
RÉSERVES : » 54,500,000

Agences à :

Aelbre,
Deynze,
Eecloo,
Evergem,
Gand-Saint-Pierre,
Gavere,
Ledeberg,
Loochristy,
Melle.
Mont-Saint-Amand,
Selzaete,

Agences à :

Somergem,
Tronchiennes,
Wetteren.
Bureaux à :
Assenede,
Cruyshautem,
Maldegem,
Meirelbeke,
Olsene,
Sleydinge,
Waerschoot.

HASSELT : Banque Centrale du Limbourg . . . { CAPITAL : FR. 10,000,000
RÉSERVES : » 3,150,000

Agences à :

Bassenge,
Bourg-Léopold,
Brée,
Genck,
Maeseyck,
Mechelen-sur-Meuse,
Saint-Trond.

Bureaux à :

Beeringen,
Bilsen,
Hamont,
Herck-la-Ville,
Lanaeken,
Lommel,
Looz-la-Ville,
Neerpelt,
Tessenderloo.

LA LOUVIERE : Banque Générale du Centre. . . . { CAPITAL : FR. 10,000,000
RÉSERVES : » 16,000,000

Succursales à :

Beaumont,
Binche,
Braine-l'Alleud,
Cerfontaine,
Chimay,
Couvin,
Erquelinnes,

Succursales à :

Houdeng-Gœgnies,
Morlanwelz,
Nivelles,
Rance.

Bureaux à :

Anderlues,

Bureaux à :

Bersillies-l'Abbaye,
Boussu-lez-Walcourt,
Bracquegnies,
Chapelle-lez-Herlaimont,
Cul des Sarts,
Erpion,
Estinnes-au-Mont,
Feluy-Arquennes,
Froidchapelle,
Genappe,
Grand-Reng,
Grandrieu,
Le Rœulx,
Leval-Trahegnies,
Mariembourg,
Mazée,

Bureaux à :

Merbes-le-Château,
Momignies,
Najauge,
Nismes,
Pont-à-Celles,
Seloignes,
Seneffe,
Strée,
Sivry,
Trazegnies,
Treignes,
Waterloo,
Succursale en France :
Vireux-Molhain (Ardennes).

LIEGE : Banque Générale de Liège et de Huy . } CAPITAL : FR. 50,000,000
RÉSERVES : " 53,000,000

UY, Siège administratif.

Agences à :

Amay.
Andenne,
Ans,
Bressoux,
Chênée,
Fléron,
Hannut,
Jodoigne,
Kinkempois-Angleur,
Malmédy,
Ouffet,
Perwez,
Seraing,
Sprimont,
Stavelot,
Tongres,
Vielsalm,
Visé,
Waremme.

Bureaux à :

Ampsin,
Burdinne,
Engis,
Gouvy,
Héron,
Hollogne-aux-Pierres,
Houtain-Saint-Siméon,
Jemeppe-s/Meuse,
Landen,
Louveigné,
Neuville-en-Condroz,
Othée,
Saint-Vith,
Stockay-St-Georges s/Meuse,
Terwagne,
Trois-Ponts,
Vaux et Borset,

LOUVAIN : Banque Centrale de la Dyle. { CAPITAL : FR. 10,000,000
RÉSERVES : " 10,500,000

Agences à :

Aerschot,
Diest.
Hérenthal,
Heyst op-den-Berg,
Hoeylaert,
Lierre,
Malines,
Moll,
Tirlemont,
Turnhout,
Wavre.

Bureaux à :

Court Saint-Etienne,
Duffel,
Genval,
Gheel,
Grez-Doiceau,
Hougaerde,
Mont-Saint-Guibert,
Overijssche.

MONS : Banque du Hainaut { CAPITAL : FR. 10,000,000
RÉSERVES : " 22,200,000

Agences à :

Mons, (Agence de la Gare),
Braine-le-Comte,
Dour,
Enghien,
Hal,
Lessines,
Quiévrain,
Saint-Ghislain,
Soignies.

Bureaux à :

Aulnois,
Baudour,
Bousu,
Brugelette,
Chièvres,
Deux-Acren,
Ecaussines d'Enghien,

Bureaux à :

Ellezelles,
Flobecq,
Frameries,
Givry,
Herchies,
Jemappes,
Lennick-St-Quentin,
Lens s/Dendre,
Naast,
Neufvilles,
Pâturages,
Pommerœul,
Rebecq,
Rhode-Saint-Genèse,
Schepdael,
Silly,
Sirault.
Tubize.

NAMUR : Banque Centrale de Namur	CAPITAL : FR. 6,000,000 RÉSERVES : » 7,500,000	Agences à :
		<i>Auvelais,</i> <i>Eghezée,</i> <i>Fosses,</i> <i>Gembloux,</i>
TOURNAI : Banque Centrale Tournaisienne	CAPITAL : FR. 4,000,000 RÉSERVES : » 15,000,000	Agences à :
		<i>Mettet.</i> Bureaux à : <i>Bois-de-Villers,</i> <i>Sombrefe.</i> <i>Forville.</i>
VERVIERS : Banque de Verviers	CAPITAL : FR. 9,000,000 RÉSERVES : » 8,500,000	Succursales à :
		<i>Antoing,</i> <i>Ath,</i> <i>Basècles,</i> <i>Belœil,</i> <i>Blaton,</i> <i>Bléharies,</i> <i>Bonsecours,</i> <i>Estaimpuis,</i> <i>Frasnes-lez-Buissenal,</i> <i>Leuze,</i> <i>Pecq,</i> <i>Péruwelz,</i> <i>Quevaucamps,</i> <i>Rumes,</i> <i>Saint-Sauveur,</i> <i>Stambruges,</i>
		Bureaux à :
		<i>Anvaing,</i> <i>Celles,</i> <i>Esplechin,</i> <i>Froidmont,</i> <i>Harchies,</i> <i>La Glanerie,</i> <i>Leers-Nord,</i> <i>Molembaix,</i> <i>Saint-Léger-lez-Pecq,</i> <i>Taintignies,</i> <i>Velaines,</i> <i>Wez-Velvain.</i>
		Succursales à :
		<i>Dison,</i> <i>Eupen,</i> <i>Spa,</i>
		Bureaux à :
		<i>Aubel,</i> <i>Battice,</i> <i>Dolhain,</i> <i>Henrichapelle.</i> <i>Hergenrath,</i>
		Bureaux à :
		<i>Montzen,</i> <i>Nessonvaux,</i> <i>Pepinster,</i> <i>Polleur,</i> <i>Raeren,</i> <i>Theux.</i> <i>Welkenraedt.</i>
		Agence en Allemagne :
		<i>Aix-la-Chapelle.</i>

V.

*Service spécial de location de coffres-forts
pour la conservation de titres, documents, bijoux
et argenterie.*

CONDITIONS.

La Société Générale met à la disposition du public des coffres-forts de différentes dimensions aux prix indiqués dans le tarif ci-dessous.

Les demandes de location doivent être faites verbalement ou par lettre à la Direction, qui décide de leur admission à bref délai.

Le locataire reste détenteur, pendant toute la durée de la location, de la clef unique de son coffre, dont il change à son gré la combinaison à secret.

Les coffres-forts sont construits de manière à offrir la plus grande sécurité : les locaux où ils se trouvent sont l'objet d'une surveillance constante. L'accès des coffres-forts est permis aux locataires de 9 heures du matin à 5 heures du soir (le samedi jusque midi seulement), les dimanches et jours fériés exceptés.

TARIF.

I^e série.

MODÈLE.	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.				
A	0.13	0.28	Mètre.	25 »	15 »	10 »	—
B	0.22	0.30		50 »	30 »	20 »	—
C	0.35	0.45		75 »	50 »	25 »	15 »
	0.55	0.30					
D	0.22	0.97		100 »	60 »	40 »	25 »
	0.35	0.45					
	0.62	0.30					
E	0.65	0.45		150 »	100 »	60 »	40 »
F	0.95	0.45		250 »	150 »	90 »	60 »
G	1.00	0.87		400 »	250 »	150 »	100 »

2^e série.

MODÈLE	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.				
A2	0.13	0.28	0.47	15 »	10 »	—	—
B2	0.22	0.30	à 0.52	25 »	15 »	10 »	—
C2	0.35	0.45	0.52	50 »	30 »	20 »	—
D2	0.22	0.97	0.52	50 »	30 »	20 »	—
	0.35	0.45	0.58				

La division en deux séries a été motivée par des considérations d'emplacement, les coffres-forts de la 1^{re} série étant plus favorablement situés quant à l'accès que ceux de la 2^e série.

La Société Générale dispose également d'un certain nombre de coffres-forts de grandes dimensions (dénommés tours) dont le prix de location est fixé suivant la capacité et la situation.

Ces coffres-forts sont en location :

au *Siège social*, 3, Montagne du Parc;
à la *Succursale (ancienne Banque d'Outremer)*, Rue de Namur, n° 48;
à l'*Agence du Centre*, Boulevard Anspach, n° 3;
à l'*Agence de la Grand'Place*, Grand'Place, n° 10;
à l'*Agence de Forest*, Avenue Wielemans-Ceuppens, n° 1;
à l'*Agence d'Anderlecht*, Avenue Clémenceau, n° 90;
à l'*Agence du Marais*, Rue du Marais, n° 57;
à l'*Agence du Midi*, Place de la Constitution, n° 7^a ;
à l'*Agence de l'Avenue de Tervueren*, n° 124 et
à l'*Agence de Vilvorde*, Rue de Louvain, n° 31.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Rapport de la Direction	5
Rapport de MM. les Commissaires	81
Bilan arrêté au 31 décembre 1931	83
Compte de Profits et Pertes de 1931	87
Etat comparatif des bilans des dix dernières années	92
Etat comparatif des comptes de Profits et Pertes des dix dernières années	94
Portefeuille des Actions de diverses Sociétés	96
Banques patronnées par la Société Générale, capital et réserves	105
Location de coffres-forts, conditions et tarif	112
 Chemins de fer.	
Chemins de fer et Entreprises	18
Société Africaine de Construction.	18 et 71
Auxiliaire Internationale de Chemins de fer	18
Société Générale Européenne de Moyens de Transport	18
Belge de Chemins de fer en Chine	19
Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres	19
Prince-Henri (Chemins de fer et Minières).	20
 Charbonnages.	
Exposé général	20
Charbonnages André Dumont	22
» de Beiringen	23
» de Houhaelen.	23
» Dahlbusch	23
» Réunis « Laura et Vereeniging »	24
Chinese Engineering and Mining Company (Kaiping)	24
 Métallurgie. — Ateliers de construction.	
Exposé Général	25
Angleur-Athus.	25
John Cockerill	26
La Providence (Sté des Laminoirs, Hauts Fourneaux, etc.).	26
Sambre-et-Moselle	26

Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, St-Inghert, Rumelange (Hadir)	26
Aciéries réunies de Burbach-Eich-Dudelange (Arbed)	27
Ateliers Métallurgiques	27
La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve	27
Métallurgique Russo-Belge.	28

Métaux non ferreux.

Exposé Général	28
Générale des Minerais.	29 et 30
Vieille-Montagne (Sté des Mines et Fonderies de Zinc).	31
Métallurgique de Hoboken	31
Overpelt-Lommel et Corphalie (Cie des Métaux)	31
G. Dumont et Frères	31
Maison Edmond Lamal	32
Mines et Usines à Zinc de Silésie	32
Charbonnages, Minerais et Métaux de la Nouvelle-Calédonie (Calédonia)	32
Le Nickel	32
Caledonickel	32
Chaudronneries et Robinetteries Belges (Chaurobel)	32

Électricité.

Exposé Général	33
Traction et Electricité	34
Tramways Bruxellois	34
Tramways et Eclairage Electriques de Shanghai	35
Tramways et Eclairage de Tientsin	35
Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi.	36
Cie Electrique Anversoise	36
Electricité de l'Escaut	36
Centrales Electriques des Flandres et du Brabant	37
Applications de Chimie Industrielle (Sadaci)	37
Electricité de la Campine	37
Cie Gle d'Entreprises Electriques et Industrielles (Electrobel)	37
Sté Belge Radio-Electrique	38
Internationale de Télégraphie sans fil	38

Verreries.

Union des Verreries Mécaniques Belges	39 et 41
Verreries D. Jonet	39
Fabrication Mécanique du Verre (Procédés Libbey-Owens)	40 et 41
Glaces et Verres (Glaver)	40
Verreries de Mariemont	40
Verreries Bennert-Bivort et Courcelles Réunies	41
» des Hamendes	41
» de Gilly	41
Cristalleries du Val Saint-Lambert	41

Industries Chimiques.

Exposé Général	42
Union Chimique Belge	44
Pharmacie Centrale de Belgique	44
Etudes et traitements chimiques	44
Générale d'Industries en Pologne	44
Etablissements Chimiques Polono-Belges	44
Fabrique de Soie Artificielle de Tubize	44
Carbonisation Centrale	44
Carbochimique	44
Métallo-Chimique	45

Industries Textiles.

Exposé Général	45
Linière Gantoise.	46
Union Cotonnière	46
Tissage « La Flandre »	46

Navigation.

Union Financière et Maritime	46
Cie Maritime Belge (Lloyd Royal)	46
Agence Maritime Internationale	47
Agence Belge de l'Est Africain	47
East African Shipping Agency	47
Ship and General Stores Company	47
Mercantile Marine Engineering and Graving Docks Company.	47
Belgo-British Stevedoring Company.	48
Cie Soutière	48
Remorquage Letzer.	48
Remorquage à Hélice	48

Industries diverses.

Immobilière de Belgique.	48
Faubourgs de Bruxelles	48
Union Financière et Industrielle Liégeoise	49
Fabrique Nationale d'Armes de Guerre	49
Usines à Cuivre et à Zinc de Liège	49
Manufacture de Caoutchouc O. Englebert Fils et Cie	49
Papeteries Godin	49
Poudreries Réunies de Belgique	49
Pieux Armés Frankignoul	49
Merbes-Sprimont.	49
Sté Nationale pour l'Etude des Transports Aériens (Sneta)	49
Sté Belge de Constructions Aéronautiques (Sabca)	49
Société Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne (Sabena).	50
Raffinerie Tirlemontoise	50

Banques. — Etablissements de Crédit.

Exposé Général	50
Banques Patronnées	51
Banque d'Anvers	51
Union des Banques de Province	53
Banque Belge pour l'Etranger	53
Banque Italo-Belge	53
Banque du Congo Belge	53
Banque Commerciale du Congo	53
Caisse Générale de Reports et de Dépôts	54
Crédit Foncier de Belgique	54
Sté Belge de Crédit Maritime	54
Crédit Maritime et Fluvial de Belgique	54
Sté Nationale de Crédit à l'Industrie	55
Assurances Générales sur la Vie (Cie Belge d')	55
La Royale Belge	55
« L'Urbaine », Cie d'Assurances	56
Assurance-Crédit	56
Banque de l'Union Parisienne	56
Banque Générale du Nord	57
Hypothécaire Belge-Américaine	57
Banque Hypothécaire Franco-Argentine	57
Banque d'Etat du Maroc	57
Wiener Bank-Verein	58
Banque des Règlements Internationaux	58
Crédit Foncier d'Extrême-Orient	58

Entreprises Coloniales.

Aperçu de la situation	59
Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga (B. C. K.)	61
Chemin de fer du Katanga (C. F. K.)	61
Chemin de fer du Katanga (C. F. K.)	61
Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo (Léokadi)	62
Ligne de Léopoldville-Port-Francqui-Bukama	62
Ligne Tenke-Dilolo	63
Exploitation Forestière au Kasai	63 et 73
Chemin de fer du Congo	64
Sté Aux. Industrielle et Financière de la Cie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains (Auxilacs)	64
Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains	65
Mine des Grands Lacs Africains	65
Union Minière du Haut-Katanga	61 et 65
Sté Gle des Forces Hydro-Electriques du Katanga (Sogefor)	66
Générale Africaine d'Électricité	66 et 73
Sté Gle Industrielle et Chimique du Katanga (Sogechim)	66
Charbonnages de la Luena	66
Exploitations Diamantifères	67

	Pages.
Forminière, Internationale Forestière et Minière du Congo	61 et 67
Minière de la Tèle	68
Minière de l'Aruwimi-Ituri	68
Forestière et Commerciale du Congo Belge	68
Elevage et Culture au Congo Belge	68
Minière du Beceka	68
Minière du Kasai	68
Minière du Luebo	68
Minière de la Lueta	68
Diamants de l'Angola	69
Mines d'Or de Kilo-Moto	69
Mines d'Etain du Ruanda-Urundi (Minetain)	69
Colonisation Agricole au Mayumbe	69
Cotonnière Congolaise	70
Cotonnière du Nepoko	70
Cotonnière du Bomokandi	70
Inter tropical-Comfina	70
Haut-Uele et Nil (Shun)	70
Minoteries du Katanga	71
Africaine de Construction	18 et 71
Chemins de fer au Kivu	72
Foncière du Katanga	72
Comité National du Kivu	72
Compagnie du Katanga	72
Cie du Congo pour le Commerce et l'Industrie	73
Exploitation Forestière au Kasai	63 et 73
Générale Africaine d'Electricité	66 et 73
Sté Belge Industrielle et Minière du Katanga (Simkat)	73
Exploitation et Recherches Minières au Katanga (Sermikat)	73
Immobilière du Congo	74
Ciments du Katanga	74
Ciments du Congo	74
Entreprises de Travaux en Béton au Katanga (Trabeka)	75
Citas	75
Belge pour le Commerce du Haut-Congo	75
Produits du Congo	76
Cie Commerciale et Agricole d'Alimentation du Bas-Congo (A.B.C.)	76
Frigorifères du Congo	76
Cie du Lomami et du Lualaba	77
Manutention dans les Ports du Congo (Manucongo)	77
Pétroles du Congo	78
Coloniale de la Tôle	78
Chantier Naval et Industriel du Congo (Chanic)	78
Sucrerie Congolaise	78
Produits Chimiques et Pharmaceutiques du Congo (Cophaco)	79

